

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mercredi 20 janvier 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Roland Crot*, *M^{mes} Nelly Hartlieb*, *Sophie Kuster*, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Jean Sanchez*, *Miltos Thomaidis* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Manuel Tornare* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 janvier et mercredi 20 janvier 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, la question de M^{me} Odette Saez, du Parti démocrate-chrétien, tombe bien. M^{me} Saez, et je l'en remercie, m'a rappelé hier soir la motion M-888, qui concernait les conditions de travail des animateurs et animatrices du skate-park de Plainpalais. Cette réponse est un peu technique.

Une réponse officielle à la motion M-888, intitulée «Skate-park, conditions décentes avant l'hiver pour les animateurs» et acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, est en cours de validation. Vous aurez peut-être des éléments encore plus précis dans les semaines à venir. Mais je fournis déjà quelques éléments pour vous dire que les conditions de travail sur le skate-park de Plainpalais ne sont clairement pas satisfaisantes et la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève, dans mon département, en est parfaitement consciente.

Cependant, étant donné que le projet de rénovation du site d'ici à 2011 n'a pas encore débuté, seuls des travaux légers sont effectués sur les installations, tout comme sur les conteneurs. L'objectif est d'assurer un minimum de confort, d'hygiène et de sécurité avant la mise en service des nouvelles installations en 2011. Il est prévu que l'Atelier Boguet ATB, qui emploie les animateurs sur place, rénove les conteneurs de l'intérieur par la pose de nouveaux panneaux. Ce travail doit être effectué par des jeunes dont il s'occupe, afin de leur offrir un petit boulot.

L'eau est actuellement coupée pour des raisons de gel, comme chaque année en hiver, et les animateurs amènent des bonbonnes d'eau pour se faire des boissons chaudes. L'approvisionnement en eau courante sera rétabli selon le planning de remise en service des fontaines de la Ville. En revanche, l'électricité n'est jamais coupée. Parfois, il y a du vandalisme, auquel la Délégation à la jeunesse répond dans les meilleurs délais.

Nous nous réjouissons, tout comme les usagers et les usagères de ce skate-park, que la rénovation soit terminée en 2011, grâce aussi à vous, pour que les adeptes du sport urbain aient un outil de qualité à leur disposition; ils l'attendent depuis à peu près vingt ans. Voilà ce que je voulais dire. Si vous n'êtes pas totalement satisfaite, Madame Saez, je vous promets une réponse encore plus complète, non pas oralement, mais par écrit.

J'ai appris, Madame la présidente, qu'une pétition avait été déposée concernant le relogement de la ludothèque de Saint-Jean pendant la rénovation de la vieille école du quartier. J'ai parlé hier avec la présidente de la commission des travaux et des constructions et je sais que vous allez faire diligence pour que cet objet revienne très rapidement devant nous. Cela fait des décennies que cette école eût mérité une rénovation. Eh bien, je peux vous dire que nous avons trouvé

hier un accord avec la ludothèque de Saint-Jean pour un autre lieu pendant la période des travaux. Je considère donc qu'à la suite de ces négociations, parfois un peu tendues, une solution a été trouvée. Je vous en remercie.

Je dis aussi au groupe des Verts que votre question du 19 janvier, rappel d'une question posée par rapport au chlore dans les pataugeoires, vous parviendra très prochainement. Elle est assez technique et je ne m'y aventurerai pas. Je fais confiance à mes collaborateurs.

Je terminerai en souhaitant bon anniversaire à Christiane Olivier, qui a 50 ans!
(*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission des pétitions:

- P-237, «Menace de démolition d'une partie du quartier des Grottes»;
- P-238, «Reloger la ludothèque de Saint-Jean pendant les travaux de rénovation de l'école primaire»;
- P-239, «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé»;
- P-240, «Pour la nomination d'une rue ou d'une place Georges-Saint-Paul»;
- P-241, «Contre les nuisances du Café de la Pointe»;
- P-242, «Pour le maintien du minibus de la Vieille-Ville, ligne 36».

Chers collègues, lors de la précédente séance, nous avons reporté les réponses du Conseil administratif, car les magistrats concernés n'étaient pas présents. M. le maire n'est toujours pas revenu, or nous constatons que le rapport PR-684 A le concerne également... Je ne vous cache pas qu'il devient très difficile de travailler ainsi.

Je viens de consulter le bureau: nous sommes d'avis que nous devrions poursuivre nos travaux comme prévu. Néanmoins, nous aurions aimé entendre les

chefs de groupe. Pouvons-nous nous réunir cinq minutes à la salle Nicolas-Bogueret? Je suspends la séance pour quelques minutes.

(La séance est suspendue de 20 h 38 à 20 h 46.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprenons notre séance. En accord avec les cheffes et chefs de groupe, nous traitons les réponses du Conseil administratif, puis nous aborderons les rapports de commission.

Je vous signale que nous avons trouvé deux jeux de clés... Si l'une ou l'autre avait perdu ses clés, elles sont ici au bureau.

4. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?» (M-706)¹;
- la motion du 22 septembre 2008 de M^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé, Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Ros-siaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2009, intitulée: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!» (M-827)².

Suite

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je vais répéter ce que j'ai déjà dit tout à l'heure... (*Remarque.*) Eh bien, personne n'a écouté, je suis désolée!

¹Réponse, 4515.

²Réponse, 4515.

La présidente. Madame Heberlein Simonett, ne vous laissez pas distraire... Vous avez tout à fait le droit de vous exprimer, je vous en prie. Nous vous écoutons.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett. Merci, Madame la présidente. Malgré les huit pages de réponse, j'ai constaté qu'il manque la réponse à la deuxième invite de la motion M-706, qui demande une campagne de sensibilisation autour des conclusions des bilans des zones 30 km/h, et de la faire suivre d'une campagne de contrôle de la vitesse, puisqu'il apparaît que les vitesses ne sont souvent pas du tout respectées.

Ensuite, j'ai aussi remarqué qu'on nous promet dans cette réponse plusieurs propositions qui ne nous ont pas encore été soumises, même si on nous dit que ce sera fait dans le courant de 2008. Maintenant je comprends que le maire a envie de nous raconter que beaucoup a changé depuis que cette réponse a été formulée. Je me réjouis de l'entendre.

Mais j'aimerais faire remarquer que, dans le discours de législature du Conseil administratif, beaucoup a été dit sur la mobilité douce. Concrètement, en termes de réalisation, nous attendons encore, puisque tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent était déjà planifié lors de la précédente législature.

Je laisse la parole à mes collègues pour compléter.

Une voix. Tous des Verts...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Oui, tous des Verts, parce que, nous les Verts, nous parlons quatre fois sur les zones 30 km/h, mais pas 50 000 fois sur tous les autres sujets! (*Brouhaha.*) Nous, les Verts, sommes un peu étonnés de cette réponse qui a l'air très positive alors que, pour nous, elle n'est pas satisfaisante.

On nous rappelle qu'une proposition était déposée et qu'elle annonçait la création de douze zones 30 km/h entre 2001 et 2003 et, finalement, sept zones 30 km/h seulement ont été réalisées entre 2001 et 2008! Avec cinq ans de retard, nous n'avons même pas réussi à atteindre les objectifs de 2003.

Ensuite, nous sommes encore une fois étonnés du plaisir que prend le Conseil administratif à nous annoncer l'excellent bilan des zones 30 km/h, sauf le bilan du respect de la vitesse maximale autorisée qui, lui, n'est toujours pas satisfaisant. Excusez-moi, mais il me semble que l'aspect le plus important du bilan de la zone 30 km/h, c'est bien le respect de la vitesse autorisée! Si ce n'est pas le cas, pour moi, le bilan équivaut à zéro!

D'autre part, je vous citerai juste un petit bout de cette réponse qui nous spécifie que, dans le quartier de Saint-Jean, quartier cher à mes collègues et à moi-même, «la limitation de 30 km/h n'est respectée que par un tiers des véhicules»... Donc, nous nous réjouissons de voir au plus vite des mesures complémentaires. Merci!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voulais aussi m'attarder un peu sur ce bilan et connaître la méthode appliquée, puisque, quand nous regardons les différents bilans dans les quartiers où il y a une zone 30 km/h, nous constatons qu'on parle surtout d'accidentologie... (*Remarque.*) Vous pouvez faire taire ma camarade, Madame la présidente? C'est insupportable! Dans les bilans, on ne parle que d'accidents. Or la loi, respectivement l'ordonnance sur les zones 30 km/h, prévoit que le bilan doit inclure la participation de ceux qui ont élaboré la zone 30 km/h, notamment les habitants. Je vois qu'aucun des bilans n'a été fait avec les habitants, qui sont tout de même les premiers utilisateurs de la zone 30 km/h.

Il me semble indispensable... (*M. Pagani discute.*) Il me semble indispensable que M. Pagani nous écoute, c'est la première des choses... La deuxième des choses, c'est que les habitants soient associés à la réalisation du bilan. On ne peut pas se passer de leur expérience du quotidien pour tirer des conclusions sur les aménagements. Je regrette, pour avoir partiellement participé aux concertations sur la zone 30 km/h du quartier de la Concorde, que le groupe de travail constitué à cette occasion n'ait pas été convoqué à nouveau.

Je pense que c'est exactement le même cas dans toutes les zones 30 km/h et je voudrais, pour synthétiser ma question, connaître la méthode que vous appliquez pour établir ces bilans et pourquoi nous avons l'impression que les associations d'habitants ne sont pas associées à cette démarche. Je vous remercie.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Toujours sur la même réponse, deux choses... Premièrement, je m'étonne un peu de lire certains arguments. Par exemple, nous avons renvoyé récemment en commission une proposition pour des travaux à la rue de Saint-Jean, avec l'argumentation qu'il fallait absolument entreprendre des travaux à cause du bruit, qui dépassait largement les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Mais, dans cette réponse, on nous dit exactement le contraire, à savoir que, grâce à la zone 30 km/h, les normes de bruit à la rue de Saint-Jean ne sont quasiment plus jamais dépassées. Cette argumentation exactement contraire à la proposition que nous avons renvoyée en commission des travaux et des constructions est donc assez étonnante.

Par rapport à la quantité de zones 30 km/h, je ne peux pas m'empêcher de relever qu'on nous dit, dans cette réponse, que 24,1% du territoire, en 2009, est couvert par des zones 30 km/h et que, à terme, une fois réalisés les projets en attente, on atteindra 38,4% du territoire. Augmenter cette couverture de 14% en quinze ans, c'est quand même avancer au triple ralenti, quand on sait qu'à Zurich, en matière de dessertes de quartiers, 98% de la surface est déjà en zones 30 km/h.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends note que les Verts ont l'impression que nous n'avancions pas. Je leur sais gré de leur impression, parce que j'ai moi l'impression du contraire! Malheureusement, je n'ai pas vu beaucoup de Verts lors de l'assemblée publique du Forum Saint-Jean, où a été fait le bilan de la zone 30 km/h. En tout cas, s'il y en avait, ils ne se sont pas beaucoup manifestés. (*Dénégation.*) Si vous y étiez, Madame la conseillère municipale, vous auriez pu dire à vos camarades de parti que nous avons établi le bilan de la zone 30 km/h et que ce bilan a fait état de réalités objectives: il n'y a plus eu d'accident grave dans cette zone 30 km/h! C'était donc un premier pas important.

Certes, des choses sont à modifier, notamment à la rue de Saint-Jean. J'ai fait en sorte qu'un projet de 8 millions de francs vous soit présenté le plus rapidement possible. Vous vous êtes félicités comme moi de ce projet, même s'il est un peu cher. Ce projet a un objectif, à savoir que les gens ne passent plus par la rue de Saint-Jean pour essayer de regagner le temps qu'ils ont perdu le long de l'avenue d'Aire. Toujours est-il que nous avons mis ce projet en place dans des délais extrêmement rapides, en réponse à la demande des habitants. Ensuite, nous avons sollicité la gendarmerie, qui a bien voulu faire des contrôles de vitesse en vue de réguler la circulation sur cette artère. Nous avons donc mis en place la politique que nous avons annoncée.

Ceci étant, vous connaissez comme moi certaines réalités, Mesdames et Messieurs. Prenons par exemple la rue des Délices, où nous sommes depuis six ans en bisbille juridique avec une association d'habitants qui ne veut pas laisser la place à des arbres, de peur de perdre, dans le bilan global, six places de parking. Une autre association est favorable à ces arbres. C'est la réalité, Mesdames et Messieurs! J'ai fait un travail de médiation dont vous avez d'ailleurs reconnu la qualité pour tenter de réunir ces deux associations, malheureusement il n'a pas abouti.

La loi cantonale nous oblige, depuis le 1^{er} janvier 2009, à faire un bilan – à l'unité près – des places de parking et nous avons dû finalement abandonner l'objectif d'avoir au moins six petits arbres dans une rue qui en est dépourvue. C'est la réalité et, aujourd'hui, nous sommes de nouveau dans une procédure

juridique, parce que ces habitants ne sont pas encore satisfaits. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il s'agit d'un dossier que je traite tous les jours.

En ce qui concerne la proposition annoncée, la réponse indique qu'elle devait être déposée en 2009. Je prends la responsabilité de cette affirmation, mais nous n'avons malheureusement pas pu. Néanmoins, si vous regardez le nombre de propositions déposées en 2009, vous constaterez que nous vous en avons soumis davantage que les années précédentes. Je vous annonce en priorité que, contrairement à 2008, où nous étions à 66 millions de francs d'investissements, nous sommes aujourd'hui à 102 millions de francs. En 2009, nous avons dépensé 102 millions de francs en investissements.

Alors, ne venez pas me dire que nous ne faisons rien! Bien au contraire! Je vous rappelle que nous avons déposé une proposition de crédit de quasiment 4,5 millions de francs, que vous avez ratifiée sur le siège, pour satisfaire à vos demandes légitimes de mettre un coup d'accélérateur pour les installations photovoltaïques pour la récupération de chaleur dans les allées ou dans les colonnes de chauffe du quai du Seujet. Vous pouvez donc constater que les services sont bien accaparés par la charge de travail. Malheureusement, et j'en assume la responsabilité, ils n'ont pas déposé les propositions de zones 30 km/h dont il est fait référence dans la réponse, mais je m'engage à les présenter le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans quelques mois, devant votre Conseil municipal.

Oui, un certain nombre de critiques sont justifiées et, pour ne pas allonger la réponse, je dirai que je les accepte sans problème. Nous sommes un peu au four et au moulin, et ailleurs aussi. Il m'arrive d'ailleurs d'être en retard, comme ce soir... Mais nous essayons de travailler au mieux. Dans une année, quand nous serons à 120 millions de francs d'investissements par année, vous verrez que certains s'offusqueront des dépenses que nous engageons. Mais je défendrai l'activité du département, parce que j'estime qu'elle est tout à fait satisfaisante, y compris pour les neuf autres zones 30 km/h qui manquent au répertoire et pour la réalisation desquelles je me suis engagé dans cette législation.

5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mai 2008 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 13 mai 2009, intitulée: «Gouverner, c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier!» (M-802)¹

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'obligation faite à la crèche du Lac de quitter le site de l'Organisation mondiale du commerce suite à l'agrandissement de ce dernier et à la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité pour 2011;
- que la crèche du Lac, qui dispose actuellement de 112 places à plein temps et qui accueille 120 enfants aujourd'hui, affiche complet;
- que, suite à son transfert prévu sur le site de Sécheron, elle ne disposera plus que de 92 places, alors que dans le même temps la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social va construire 93 logements sur ce même site et qu'aucune autre institution pour la petite enfance n'est prévue dans ce secteur;
- qu'actuellement la crèche du Lac dispose d'une cuisine de production pour les repas des enfants, dont la qualité est reconnue par tous les milieux spécialisés de la petite enfance pour être une des meilleures en repas frais offerts par des crèches;
- que lors de son déménagement la crèche ne disposera plus de cuisine de production, mais seulement d'une petite kitchenette destinée uniquement à réchauffer les repas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir une cuisine de production au sein de la future crèche;
- de permettre aux futurs utilisateurs et aux différents services de l'administration concernés de participer à l'élaboration du projet dès le départ;
- de maintenir la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, par le biais notamment de la Délégation à la petite enfance, a recherché activement des solutions afin de compenser au mieux la perte de places d'accueil pour les tout-petits à la suite de la fermeture de la crèche du Lac.

Dans un premier temps, il est important de rappeler que la situation géographique de la crèche du Lac, à l'extrémité du territoire de la Ville de Genève, ne

¹ «Mémorial 166^e année»: Rapport, 6922.

permettait pas de répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des besoins des habitants du quartier des Pâquis.

Aussi, en plus du futur site de Sécheron, prévu pour prendre le relais de la crèche du Lac à sa fermeture, plusieurs projets, à moyen terme, sont à l'étude afin de développer l'offre de places dans le quartier des Pâquis, dont une extension de la crèche de Châteaubriand, qui, lorsqu'elle aboutira, permettra la création d'une cinquantaine de places supplémentaires.

Concernant la fourniture de repas pour la future crèche de Sécheron, le Conseil administratif confirme qu'il n'est pas envisageable d'aménager une cuisine de production dans le bâtiment de Sécheron. L'espace est insuffisant pour créer une cuisine répondant aux normes légales et réglementaires. Dans un premier temps, les repas seront donc livrés par la cuisine de production des Franchises. A terme, il est prévu que ce soit la cuisine de production du futur établissement médico-social (EMS) qui fournisse la crèche.

Pour ce qui est de l'invite relative à la participation des futurs utilisateurs et des différents services de l'administration à l'élaboration du projet, le Conseil administratif est en mesure d'affirmer que la direction de la crèche du Lac a été associée à toutes les séances décisionnelles, ainsi que la Délégation à la petite enfance. Néanmoins, il faut comprendre que certaines demandes n'ont pas pu être prises en compte par le Service d'architecture et les mandataires en raison des contraintes liées à la volonté de répondre de façon équilibrée à l'ensemble des usagers du bâtiment (espace de quartier, ludothèque, restaurant scolaire), cela avec les surfaces et les volumes à disposition.

Quant au maintien de la crèche du Lac dans ses locaux tant qu'une solution satisfaisante n'a pas été trouvée, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne peut entrer en matière pour des raisons de sécurité. La crèche du Lac sera fermée en 2011. La Ville n'étant pas propriétaire des lieux, elle ne peut que s'incliner. Il convient de relever que les problèmes de cohabitation avec l'OMC perdurent depuis plusieurs années: contrôles d'identité des usagers de la crèche, fermeture de la porte principale, de la grille d'entrée, circulation de véhicules officiels autour de la crèche, tous ces problèmes se répètent de façon récurrente à chaque manifestation ou conférence organisée par l'OMC.

En conclusion, le futur site de Sécheron est à saluer avec satisfaction. En accueillant une crèche, un EMS, un «espace de quartier» et des logements d'habitation, ce pôle de quartier se distingue par sa dynamique intergénérationnelle et il mérite tout votre intérêt.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2008 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2009, intitulée: «Pont du Mont-Blanc pour tous» (M-828)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la dangerosité du pont du Mont-Blanc pour les cyclistes;
- le détour imposé aux cyclistes devant changer de rive;
- la densité de circulation automobile sur ce pont;
- l’augmentation du trafic de cyclistes;
- l’urgence de prendre des mesures pour protéger la vie des cyclistes empruntant ce pont au quotidien,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à saisir le Canton pour prendre toute mesure permettant aux cyclistes de traverser le pont du Mont-Blanc, en toute sécurité pour les cyclistes et les piétons.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les considérants de la présente motion n’ont pas échappé au Conseil administratif qui tient à rappeler qu’une proposition de crédit PR-387 «en vue de l’ouverture d’un crédit de 1 975 000 francs destiné à l’étude d’un élargissement du pont du Mont-Blanc pour l’aménagement de pistes cyclables et des raccords aux rives» a été votée le 8 novembre 2006 par le Conseil municipal. Cette proposition a pour but d’améliorer les conditions de déplacement des cyclistes empruntant le pont. Elle a permis d’étudier des mesures d’aménagement et un projet a été mis au point. Il est actuellement en consultation à la Direction générale de la mobilité et le Service de l’aménagement urbain et de la mobilité espère pouvoir déposer la requête en autorisation d’ici à la fin de l’année 2009, pour autant que les instances cantonales valident le projet. Il consiste à récupérer les surlargeurs des voies existantes (dans le respect des normes VSS) pour gagner l’espace nécessaire à une piste bidirectionnelle construite au niveau du trottoir existant, en amont.

A la suite, le Conseil administratif déposera une demande de crédit de réalisation. En parallèle, le Service de l’aménagement urbain et de la mobilité étudie la faisabilité financière d’une passerelle piétonnière à créer en amont du pont, afin

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 4973.

de transformer le trottoir existant en piste bidirectionnelle. Cette variante, plus généreuse, pourrait se révéler très coûteuse si elle devait nécessiter le déplacement des débarcadères de la Compagnie générale de navigation et la transformation des deux passages piétonniers sous le pont du Mont-Blanc. Les vérifications sont en cours.

A toutes fins utiles, le Conseil administratif rappelle que le projet a été retenu par la Confédération dans la première tranche d'investissement prévue dans le projet d'agglomération. Si les Chambres fédérales confirment ce choix, la Ville de Genève peut compter sur une participation financière allant jusqu'à 40%.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptées par le Conseil municipal le 17 septembre 2008, sur la pétition intitulée: «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos» (P-199)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-199 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

C'est avec beaucoup d'attention que les services municipaux se sont saisis des demandes de la pétition qui émane de l'Association Pro Vélo (ex-Aspic).

Comme le Conseil administratif l'a déclaré dans son discours de législature, une politique tournée vers la mobilité douce doit non seulement être suivie, mais également renforcée, cela notamment dans le cadre du respect des objectifs fixés par la Confédération, tant au niveau de la lutte contre le bruit (OPBruit) que de l'ordonnance sur la pollution de l'air (OPAir).

¹ «Mémorial 166^e année»: Rapport, 1311.

Pétition: stationnement des vélos

Concrètement, face aux demandes de la pétition, le Conseil administratif peut apporter les éléments de réponse suivants.

Concernant les épingles à vélos, des projets ont été établis par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et réalisés par le Service du génie civil; cet effort sera poursuivi, dans la mesure où les autorisations de la Direction générale de la mobilité seront obtenues. Durant les six derniers mois, 95 épingles (des arceaux inox) ont été posées par le Service du génie civil. Les épingles à vélos seront à l'avenir resserrées afin d'éviter la mixité des places deux-roues motorisés et vélos. Des pictogrammes «vélos» seront apposés sur les zones des épingles pour sensibiliser les usagers à la destination de ces équipements.

Cela répond aux attentes exprimées par les points 1 et 3 de la pétition.

Un important travail de recensement et une étude de faisabilité des lieux pour l'installation de couverts à vélos sont en cours, ainsi que le demandent les points 2 et 4 de la pétition.

Concernant le point 6, il convient de rappeler que le règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (I 4 05.01) précise, à l'article 1, alinéa 9, lettre c), que chaque bâtiment doit également comprendre «un local fermé pour bicyclettes de dimensions suffisantes, avec accès aisé sur l'extérieur». La Ville de Genève se montre toujours attentive à cette problématique lors des préavis formulés lors des requêtes en autorisation de construire.

A propos des vélos épaves, point 5 de la pétition, la fourrière cantonale a externalisé cette prestation et ouvert au concours cette activité. Depuis le mois de février 2008, l'Association pour la récupération des vélos est chargée de cette mission. Pour le territoire de la Ville de Genève, cette association travaille de concert avec le Service de la sécurité et de l'espace publics. La collaboration est à ce jour positive et des ajustements sont pris au fur et à mesure des périmètres traités. Des évaluations pratiques sont réalisées régulièrement entre cette association et le département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, cette pétition est la deuxième plus importante en nombre de signatures de toutes celles que nous avons traitées pendant cette législature. Les conclusions de la commission des pétitions ont été votées il y a maintenant seize mois par le Conseil municipal. Cela fait plus de quatre ans que la pétition a été déposée au Conseil municipal. Nous avons régulièrement interpellé le Conseil administratif à son sujet, puisque la réponse à une

pétition doit normalement être donnée dans les six mois, et là nous sommes à seize mois. Vous nous aviez répondu que vous préféreriez prendre un peu plus de temps pour donner une réponse plus complète, avec des résultats.

On peut voir le verre à moitié plein, voir ce qui a déjà été fait, et c'est ce que vous donnez dans la réponse à cette pétition. On peut aussi voir le verre à moitié vide, c'est-à-dire voir ce que vous avez mis en marche, et c'est vrai qu'aujourd'hui on ne peut pas encore parler de résultats. On étudie beaucoup de choses, on a posé quelques épingles à vélos, mais on ne peut pas dire qu'on a répondu actuellement aux attentes exprimées dans cette pétition.

La question est qu'à peu près toutes les invites sont effectivement en cours d'étude. Mais je vous pose la question: quel suivi sera fait avec Pro Vélo de l'avancement des réponses à donner à cette pétition? Nous aimerions savoir si vous voyez régulièrement les responsables de cette association pour leur dire: «Ce semestre, nous avons posé 400 épingles à vélos, au niveau des abris nous avons fait cela...» Un suivi est-il prévu avec Pro Vélo? A quel rythme? Avec quels objectifs?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est extrêmement important de me donner l'occasion d'expliquer un peu tout ce que nous faisons. Je remercie le parti des Verts de me donner l'occasion de rendre public tout ce que nous avons entrepris pendant ces deux années et demie. Par exemple, nous avons aménagé 10 km de pistes cyclables supplémentaires, ce qui est remarquable quand on sait que nous avions au début de cette législature 90 km de pistes cyclables; 10 km, c'est quasiment 10% d'augmentation.

A mon avis, 650 épingles à vélos ont été posées aujourd'hui, lesquelles sont à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens, et non pas 95 épingles, comme l'indique la réponse du Conseil administratif, qui date du mois d'août 2009. Nous avons introduit dans le projet d'Artamis un nombre considérable de places de vélos et nous avons fait en sorte que le parking de la gare de Cornavin ait une politique générale d'accueil des vélos.

Si nous en venons à la gare, il y avait un projet qui était le projet phare de cette législature. Il consistait à construire un parc à vélos en dur pour accueillir 300 ou 400 vélos, avec des prestations. Malheureusement, les CFF ont décidé d'agrandir la gare Cornavin, d'un point de vue en tout cas théorique, et ils ont fait opposition sur l'ensemble des constructions autorisées, sauf sur ce garage à vélos que nous appelons de nos vœux. En fait, nous n'avons pas trouvé les conditions favorables pour le construire en dur, là où il était prévu.

Toujours est-il que nous nous sommes mobilisés une nouvelle fois pour faire en sorte qu'un garage à vélos provisoire soit construit... (*Brouhaha.*) Si cela ne

Pétition: stationnement des vélos

vous intéresse pas, Mesdames et Messieurs, je ne vois pas pourquoi je réponds, enfin bref... Ce garage à vélos provisoire sera construit et installé là où il y a le bus Car Touche, en face de la gare. Vous avez vu aussi l'effort considérable que nous avons produit pour mettre des épingles à vélos autour de la gare, plus des places de stationnement pour les scooters, tout cela visant à faire en sorte que les CFF, conjointement, se joignent à nous pour une réelle politique de soutien au vélo.

J'ai été contacté dernièrement encore par les représentants de la future maison du vélo, que je soutiens ardemment. Nous sommes disposés à trouver un lieu pour accueillir cette maison du vélo, parce que c'est une démarche essentielle pour renforcer ce qui nous semble important. Il y a dans notre ville un phénomène remarquable: les gens se déplacent de plus en plus à vélo et à pied. Des statistiques le confirment. J'estime donc avoir fait ma part, mais jamais ce ne sera satisfaisant pour l'ensemble de la problématique du vélo à Genève.

Et petite cerise sur le gâteau: j'ai mis un terme au dossier lancinant du passage des vélos sur le pont de la Coulouvrenière. Il y avait un débat depuis dix ans pour savoir s'il fallait mettre ce passage sur le pont, pas sur le pont... Bref, toujours est-il qu'aujourd'hui les vélos ont le droit de passer sur le trottoir!

En outre, Mesdames et Messieurs, nous allons déposer incessamment un projet de piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc, pour achever le «U» cyclable que nous avons instruit. Je pourrais vous en rajouter, mais je vois que je lasse certains... Tout ceci vise à démontrer que nous ne sommes pas seulement restés sur cette pétition. Nous avons une véritable politique de promotion du vélo – et du vélo électrique, je le précise – et j'en remercie les services du département des constructions et de l'aménagement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, j'avais posé une question assez simple: quel suivi effectuerez-vous avec Pro Vélo? Votre collègue de droite assis à votre gauche rencontre régulièrement Pro Vélo pour travailler sur les problématiques de la Ville de Genève. Les rencontrez-vous également régulièrement et avez-vous prévu de les rencontrer régulièrement pour cette pétition, pour laquelle, je le répète, 5000 signatures ont été récoltées? Quel suivi faites-vous avec Pro Vélo de cette pétition?

M. Rémy Pagani, maire. Je rappelle la politique générale que je mène depuis deux ans et demi. Tous mes concitoyennes et concitoyens qui demandent à être entendus, qui souhaitent présenter devant la Délégation à l'aménagement l'ensemble de leurs projets, voire des projets très concrets, toutes ces personnes ne se sont jamais vu refuser une discussion. Pro Vélo, comme Genève-roule,

comme l'ensemble des organisations qui se préoccupent de la promotion du vélo, je les reçois, mes services les reçoivent, en tout cas c'est ce qu'ils m'ont indiqué.

S'ils ne demandent pas à être entendus par le magistrat, mes services ont évidemment des relations quasiment mensuelles avec toutes ces organisations. En tout cas, si vous voulez, je me renseigne. Je veux bien vous rendre réponse publiquement à ce sujet, mais je n'ai aucun doute sur la synergie qui existe entre mes services et ces associations.

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 avril 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Pour réaliser des ouvrages en partenariat avec la population» (QE-261)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Pourrait-on imaginer de solliciter la participation de la population au pavage de la Vieille-Ville, pour l'achat et la pose des pavés, en gravant à titre compensatoire les initiales des donateurs?

Ce système de participation pourrait aussi s'appliquer à la passerelle qui devrait relier la Cité universitaire de Champel au centre sportif de Vessy, dont le Conseil municipal a voté le principe. Le tablier formé de planches de 180 cm de longueur par 25 cm de largeur reviendrait, pour 4000 pièces, à 250 francs par donateur, le coût de la passerelle ayant été devisé à environ 1 million de francs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une étude historique, réalisée en avril 2007 par l'unité conservation du patrimoine architectural de notre municipalité, a mis en évidence l'histoire du revêtement de sol de notre ville.

Elle conclut que jamais la Vieille-Ville n'a été autant recouverte de pavés qu'au début du XXI^e siècle. Selon son auteur, le succès du pavé carré, une technique inaugurée dans les années 1830, «doit être porté au crédit des valeurs esthétiques et éthiques qu'il véhicule: le pavé a un caractère invariablement pittoresque; il a les qualités morales du travail fait à la main, de l'artisanat. A cela il faut ajouter la valorisation du lieu qu'il investit (...) Enfin, il faut reconnaître au

¹ «Mémoire 164^e année»: Annoncée, 6975.

pavé un pouvoir d'évocation particulier, qui fait sens dans un secteur protégé et réservé aux piétons.»

De manière plus prosaïque, l'histoire du sol est indissociable de celle du sous-sol et des réseaux qui le parcourent. L'approche réticulaire de la gestion urbaine, telle qu'elle se développe dès le XIX^e siècle, rend les canalisations souterraines et le réglage des surfaces pavées et macadamisées interdépendants.

Si le pavé a tendu à disparaître dans la partie historique de la Ville pendant quelques décennies, au profit du bitume, la situation semble s'inverser à partir du moment où la circulation automobile commence à être limitée, voire interdite en Vieille-Ville. On assiste alors à un retour du pavé, corollaire à la disparition du trottoir, généralement présent dans les projets d'aménagement de rues et de places, dès lors que ces dernières se situent dans le centre historique. En témoignent l'aménagement de la place du Perron, celui de la place du Molard ou encore la réfection des rues Otto-Barblan et du Soleil-Levant.

Le Conseil administratif entend poursuivre dans cette voie au gré des opportunités et des modifications du régime de circulation concernant la Vieille-Ville. Cependant, il n'entend pas associer la population genevoise au financement direct de ces travaux par voie de souscription.

Il en va de même s'agissant de l'ouvrage mentionné en deuxième partie de l'intitulé de la question.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 12 novembre 1996 de M. Pierre Johner, développée le 4 décembre 1996, intitulée: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?» (I-745)¹

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'interpellation de M. le conseiller municipal Pierre Johner, développée lors de la séance plénière du 4 décembre 1996, faisait référence au crédit de 16 655 000 francs, voté le 12 avril 1994, destiné à divers travaux d'entretien à réaliser dans le bâtiment du Grand Théâtre de Genève.

¹ «Mémorial 154^e année»: Développée, 2320.

Pour des raisons de planification, et pour tenir compte des contraintes relatives à l'exploitation du bâtiment, il avait été décidé, d'entente avec les services techniques du Grand Théâtre, de reporter les travaux concernés par le crédit global, en coordination avec la fermeture temporaire du théâtre et son déménagement dans l'ancien Bâtiment des Forces-Motrices (BFM).

Les diverses interventions mentionnées dans cette interpellation ont été réalisées lors des travaux de remplacement de la mécanique de scène (gril) exécutés en 1997 et 1998.

Concernant le pont lumière, les ancrages installés à l'époque avaient été demandés par la Caisse nationale suisse d'assurance suite à la chute du contre-poids du rideau acoustique. Les vérins d'ancrage, par défaut de pression, ont été installés dans les murs en béton de la tour de scène avec des scellements chimiques. Ces ancrages (les pièces métalliques et les scellements chimiques) avaient été calculés et contrôlés par un bureau d'ingénieurs civils. Cette installation a été entièrement revue et transformée lors des travaux mentionnés ci-dessus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 octobre 2000, sur la pétition intitulée: «Charges de chauffage facturées par la GIM aux locataires du 1, rue de Villereuse» (P-6)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-6 au Conseil administratif avec la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'impact des travaux d'amélioration proposés par le Service des bâtiments et d'entreprendre les travaux qui permettront de remédier à la déperdition thermique constatée au 1, rue de Villereuse, d'ici à l'hiver 2000-2001.»

¹ «Mémorial 158^e année»: Rapport, 1821.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'immeuble 1, rue de Villereuse fait partie de la liste des bâtiments du patrimoine financier qui sont encore équipés de fenêtres à simples vitrages. Le Service des bâtiments, en charge de l'entretien de ce patrimoine, a planifié des interventions par étapes pour tous ces immeubles. Une première proposition de crédit destiné à l'entretien, à la modernisation et à l'isolation thermique et phonique sera soumise à la décision du Conseil municipal dans le courant de l'année 2010.

S'agissant plus particulièrement de cet immeuble, divers travaux d'entretien ont été réalisés sur les vitrages, notamment lors de la réfection d'appartements: remplacement des joints lorsque ces derniers sont défectueux, contrôle des menuiseries et de la peinture afin d'éviter la déformation des cadres et l'apparition de courants d'air, etc.

Il faut bien convenir cependant que ces divers travaux n'ont eu qu'un impact limité sur la consommation d'énergie pour les besoins en chauffage. Au vu de la situation particulière de cet immeuble, le remplacement de l'ensemble des vitrages a d'ores et déjà été planifié et sera effectué dans le courant de l'année 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 novembre 2007 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 24 juin 2008, intitulée: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain» (M-724)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC);

¹ «Mémorial 166^e année»: Rapports, 614.

- développer le projet BAC+ dans le cadre de locaux adaptés à l'ambition du projet;
- renoncer, jusqu'à la fin des travaux, à une fusion du Centre pour l'image contemporaine avec le Centre d'art contemporain et le Musée d'art moderne et contemporain;
- conserver l'entité du Centre de la photographie, Genève au sein du BAC et à garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention;
- dans la mesure du possible, permettre que le Centre pour l'image contemporaine et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée de M. Tua).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite du vote de cette motion, le département de la culture a mis en œuvre les invites du Conseil municipal ainsi qu'il en avait informé les conseillers-ères municipaux-ales siégeant à la commission des arts et de la culture le 17 mars 2009, peu avant que cette commission auditionne les représentants du Mamco.

En effet, les invites ont donné lieu aux démarches suivantes:

Le département des constructions et de l'aménagement a été sollicité en février 2009 afin qu'il dépose un crédit d'étude relatif à la rénovation de l'enveloppe thermique du BAC (bâtiments contigus C et D), à la décontamination des sols et des plafonds et au réaménagement définitif des espaces libérés par le Musée Tua.

Concernant ce dernier point, la motion a été communiquée en juillet 2008 aux présidents de la Fondamco et du Centre d'art contemporain en leur demandant de présenter leur proposition en restant dans l'esprit du projet fédérateur BAC+. La proposition qui a été faite en automne 2008 prévoit une répartition des espaces libérés par le Musée Tua entre le Mamco et le Centre d'art contemporain, en proposant un espace d'entrée traversant muni de deux locaux distincts pour les accueils-billetteries-vestiaires de ces deux institutions. Un espace pour le Centre de la photographie est prévu tout au bout du bâtiment D. Toutefois, cette proposition n'a pris en compte ni les besoins du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) ni la demande du Conseil municipal de créer des locaux communs accessibles à des acteurs de l'art contemporain ne résidant pas au BAC. Elle n'a, au surplus, plus rien à voir avec le projet BAC+ qui prévoyait une fédération des institutions se trouvant au BAC avec la création d'un espace commun d'accueil, une billetterie commune, un service de médiation commun et une certaine synergie entre les institutions (vernissages communs, expositions sur des thèmes com-

muns, etc.). Les représentants du Mamco ont été auditionnés à leur demande le 19 mars 2009 par la commission des arts et de la culture et ont pu faire valoir leurs arguments. Le département de la culture n'a pas eu de demandes émanant de la commission à ce sujet.

Par ailleurs, en décembre 2008, le Conseil municipal a approuvé le projet de budget 2009 de la Ville avec un transfert de lignes budgétaires en faveur du FMAC et du Centre d'art contemporain pour la reprise des activités du Centre de l'image contemporaine. Par cette décision, le Conseil municipal a entériné la décision du conseil de la Fondation Saint-Gervais Genève de transférer les activités du Centre pour l'image contemporaine dans ces deux organismes, l'un municipal, l'autre associatif et devant évoluer en fondation. Cette décision a eu pour conséquence que le FMAC s'est vu confier l'inventaire et la conservation du Fonds André Iten, ainsi que sa valorisation au moyen d'une médiathèque publique, et qu'il a engagé deux personnes dont une de l'ex-Centre pour l'image contemporaine. Dès lors, le FMAC devait pouvoir disposer de locaux supplémentaires par rapport aux 102 m² qu'il occupait jusqu'alors au 4^e étage du bâtiment D.

Avant de finaliser le programme de la rénovation, il a fallu encore attendre la décision populaire du 27 septembre 2009 concernant le Centre pour l'image contemporaine suite au référendum lancé contre la diminution de la subvention attribuée à la Fondation Saint-Gervais Genève.

Au final, c'est donc en octobre 2009 que le programme définitif des travaux a pu être remis au département des constructions et de l'aménagement. Ce programme prévoit la rénovation de l'enveloppe thermique des bâtiments C et D, la décontamination des sols et des plafonds ainsi que le réaménagement définitif des espaces libérés par le Musée Tua, soit: l'installation définitive du FMAC au rez-de-chaussée du bâtiment D avec la médiathèque publique, l'installation définitive du Centre de la photographie au rez-de-chaussée du bâtiment D, l'aménagement définitif des locaux communs sis au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment C, ainsi que l'aménagement du sous-sol du bâtiment C en trois dépôts et l'aménagement définitif de l'accueil du Centre d'art contemporain dans l'espace commun sis du côté de la cour des Vieux-Grenadiers.

Le département des constructions et de l'aménagement prévoit, selon le 5^e PFI, de déposer le crédit d'étude d'ici à la fin de l'année 2009.

D'ici à ce que les travaux de rénovation débutent au BAC, un réaménagement léger a dû être réalisé afin de transférer le FMAC au rez-de-chaussée du BAC dans une surface lui permettant de travailler et d'offrir au public un accès au Fonds André Iten à travers une médiathèque publique. Cette dernière ouvrira ses portes au public le 10 décembre 2009, en même temps que l'exposition dédiée au Fonds André Iten organisée sous la direction du Centre d'art contemporain en collaboration avec la Fondation Saint-Gervais Genève et le FMAC.

Le Centre de la photographie conserve le bureau qu'il occupait déjà depuis le printemps 2007 et bénéficie d'un lieu d'exposition sis à côté de ce bureau qui lui a été attribué au moyen d'une convention de mise à disposition. L'évaluation de la convention de subventionnement qui arrive à échéance à fin 2009 est prévue dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle convention.

Enfin, les locaux communs demandés par le Conseil municipal ont été installés au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment C avec une entrée distincte, existante sur la rue des Bains, et un accès direct également depuis l'espace commun sis du côté de la cour des Vieux-Grenadiers. Ces espaces sont gérés par le FMAC qui assure la tenue de l'agenda et l'entretien courant. Les institutions qui se trouvent au BAC peuvent bien entendu les utiliser pour les événements d'envergure comme la BIM/Version (Biennale de l'image en mouvement), les 50 JPG (50 jours pour la photo à Genève), la MAC (Manifestation d'art contemporain), etc. D'autres acteurs de l'art contemporain les utilisent pour des événements publics grâce aux soutiens que le département de la culture peut leur accorder au moyen de la ligne de subvention spécifiquement créée depuis 2009. Le planning de l'année 2010 de ces espaces est déjà complet.

Enfin, sous une forme légère et provisoire, l'accueil du Centre d'art contemporain devrait être transféré du 4^e étage du bâtiment C au rez-de-chaussée, dans l'espace commun sis du côté de la cour des Vieux-Grenadiers, afin que le public puisse y accéder plus facilement.

La convention de mise à disposition des espaces libérés par le Musée Tua qui avait été signée en 2006 en faveur de la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC) (faïtière) a donc été résiliée à l'échéance du 30 avril 2009 afin d'assurer le réaménagement léger précité. La FAMC conserve la gestion de l'espace commun sis côté cour des Vieux-Grenadiers et prend en charge les frais d'entretien courant du BAC (bâtiment C et D), hormis bien entendu les espaces spécifiquement attribués au FMAC. A cet effet, elle reçoit une subvention annuelle de 250 000 francs. La FAMC est une structure qui réunit le Mamco, le Centre d'art contemporain et la Ville, structure qui a été conservée afin de laisser un espace d'échanges et de concertation entre les différentes institutions résidant au BAC. Il est prévu d'inviter également le Centre de la photographie aux séances.

Ainsi, après bien des rebondissements, le BAC pourra enfin bientôt être mis à niveau et s'affirmer de manière durable comme lieu dédié à l'art contemporain dans la dynamique quartier des Bains.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 9 juin 2009, sur la pétition intitulée: «Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra» (P-224)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-224 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de rénovation de l'Alhambra et de son aménagement en salle de musique, élaboré dans le cadre du crédit d'étude de la proposition PR-320, fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire DD 102468 déposée le 30 octobre 2008 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information. Il fait également l'objet d'une proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 25 264 940 francs (PR-704) inscrite à l'ordre du jour de votre Conseil le 1^{er} juin 2009.

Le programme tel que contenu dans ces documents répond aux attentes du collectif d'associations signataires de la pétition (AMR, Ateliers d'ethnomusicologie, La Bâtie – Festival de Genève, Contrechamps, CIP Centre international de percussion, Fanfare du Loup Orchestra, Festival Archipel, Festival JazzContreband, festival Voix de Fête, PTR). Il s'agit des divers acteurs culturels qui ont participé, dès l'origine du projet, au devenir de l'Alhambra et qui, en tant qu'utilisateurs potentiels des lieux, ont été étroitement associés au processus de concertation mis en place par le Département de la culture.

Le projet né de cette concertation est celui d'une maison de la musique polyvalente pouvant accueillir en priorité des concerts de musique amplifiée (jazz, musique du monde, variété, rock, pop), accessoirement de musique acoustique (musique contemporaine, musique de chambre, spectacles lyriques avec voix) mais aussi temporairement de la comédie musicale, exceptionnellement du cinéma ou du théâtre.

Sa réussite repose sur la possibilité d'offrir, tant au public qu'aux organisateurs ou artistes genevois, une salle de concerts performante, dotée des conditions d'accueil, d'exploitation et de confort répondant aux exigences d'une salle de spectacle contemporaine.

¹ Rapport, 119.

Dans les grandes lignes, la réhabilitation de l'Alhambra s'appuie sur les éléments de programme suivants:

- restauration et mise en valeur de la qualité patrimoniale de la salle. Rétablissement de la circulation d'origine par les doubles volées de la cage d'escalier;
- renforcement de la capacité d'accueil et du confort du public en aménageant des vestiaires, des W.-C., un ascenseur et des foyers ainsi qu'en modernisant les installations de chauffage et de ventilation;
- aménagement d'équipements compatibles avec une augmentation significative du nombre de places et de spectacles produits (notamment réorganisation des gradins, réhabilitation du 2^e balcon, remplacement des équipements d'exploitation scénique, passerelle technique). Amélioration de la modularité de la salle avec en option un plancher mécanisé et des sièges démontables offrant une plus grande variété de configurations et un accroissement de la jauge;
- adaptation de l'acoustique de la salle à la musique amplifiée;
- construction d'une annexe à l'arrière-scène côté pignon qui abritera ateliers, loges et dépôts nécessaires au bon fonctionnement de la salle de spectacle.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 février 2004 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 juin 2006, intitulée: «Pour du long terme et des trottoirs recyclables» (M-450)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et de mettre en place des techniques pour le revêtement de nos trottoirs dans une perspective de développement durable et adaptées à l'usage fait en surface.

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport, 439.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève compte un million de mètres carrés de surface de trottoirs. Elle en construit et entretient environ 4000 m² par année.

Ses services tiennent compte des aspects architecturaux, économiques et environnementaux pour définir le type de trottoirs à construire, soit:

- trottoirs en enrobé bitumineux;
- trottoirs en béton avec calpinage de type Ville de Genève;
- trottoirs en revêtement minéral;
- trottoirs en pavés;
- revêtement en grave concassée de type gorrh.

Ces trottoirs répondent tous aux objectifs de l'Agenda 21, qui sont:

- conserver l'intégrité de l'environnement;
- améliorer l'efficacité économique;
- assurer l'équité sociale.

En effet, quel que soit le type de trottoir, l'intégrité de l'environnement est garantie puisque, lors de leur démolition, la valorisation des matériaux est assurée. De plus, l'utilisation de matériaux recyclés, principalement utilisés dans la fabrication du béton et des enrobés, diminue les prélèvements d'agrégats et matériaux pierreux dans le milieu naturel et réduit les volumes des décharges de matériaux inertes.

Il est à noter que les recherches en cours, menées par les producteurs d'enrobés bitumineux, ont pour but de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Les enrobés «tièdes» ou «froids» nécessitent près de cinq fois moins d'énergie qu'un enrobé classique et produisent environ quatre fois moins de gaz à effet de serre.

L'utilisation de ces nouveaux produits permettra de minimiser encore les effets sur l'environnement.

L'amélioration de l'efficacité économique est également prise en considération lors des réflexions concernant le type d'exécution de trottoir à entreprendre. En effet, les critères de choix comme les coûts d'entretien, les coûts d'investissement et la durabilité sont pris en compte afin d'assurer la meilleure adéquation économique.

Enfin, la Ville de Genève, par le biais des cahiers des charges de ses appels d'offres, garantit que les normes sociales et le principe d'égalité homme-femme soient respectés au sein des entreprises à qui elle adjuge la fourniture et la réalisation des travaux. Ainsi, l'équité sociale est assurée.

En conclusion, les choix retenus par les services de la Ville de Genève pour définir et réaliser les différents types de trottoirs s'inscrivent dans une politique de développement durable.

Les services se tiennent régulièrement informés des solutions innovantes et performantes afin de minimiser à long terme l'empreinte écologique des aménagements réalisés.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, je regrette un peu cette réponse. Je me le rappelle très bien, cette motion avait été déposée en 2004 par M^{me} Salerno et M. Brogini et elle a été votée en 2006, ce qui fait maintenant quatre ans. Manifestement, au moment de rédiger cette réponse, on n'avait plus le débat qui s'était déroulé en commission.

Effectivement, les motionnaires mettaient en cause le bilan écologique des trottoirs dits «Ville de Genève», ceux que vous appelez trottoirs en béton avec calpinage de type Ville de Genève, dont le bilan environnemental au niveau de l'Agenda 21 était relativement mauvais, voire très mauvais. Je relis dans la réponse que ces trottoirs en béton répondent tous aux objectifs de l'Agenda 21, mais ce n'est manifestement pas le cas.

Nous voulions vous appeler à renoncer autant que possible à ces trottoirs, dont la construction exige une grosse consommation de CO₂; ils font énormément de bruit en ville de Genève chaque fois qu'il y a des travaux au marteau-piqueur et ils provoquent une grosse nuisance pour la population. Nous voulions vous inviter à renoncer autant que faire se peut à ces trottoirs.

Malheureusement, dans le texte de la motion, il ne restait pas tous les débats qui avaient eu lieu en commission par rapport à cet objet. Nous regrettons aujourd'hui de voir que, manifestement, ces demandes sont restées un peu dans l'oubli. Je vous laisse voir si vous aviez prévu de moins utiliser ces trottoirs en béton, qui sont manifestement les plus polluants qui soient par rapport aux autres solutions appliquées en ville de Genève, à savoir les enrobés bitumineux, les revêtements minéraux, les pavés et le gorrh.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je profite de dire que nous faisons un réel effort pour les réponses aux pétitions et motions. Nous avons épuré 400 retards. Aujourd'hui, nous sommes

Motion: trottoirs recyclables

quasiment à bout touchant et je remercie M^{me} Schenk-Gottret, qui a fait un travail remarquable pour aller chercher dans les tiroirs l'ensemble des motions et des pétitions déposées, comme vous l'avez vu, au cours de la législature précédente, voire celle d'avant.

Dès mon arrivée, je me suis renseigné au sujet du respect des normes écologiques des enrobés bitumineux, des agrégats qui sont mis dans les fouilles. Tout le monde m'a bien entendu certifier le respect des normes écologiques et, après vérification, ces mesures ont été validées par l'ensemble des intervenants, en tout cas au niveau du respect des normes écologiques, en ce qui concerne le recyclage des enrobés bitumineux, comme vous le dites, de l'ensemble des pratiques au niveau des trottoirs et des fouilles. En effet, bien évidemment, nous déversons dans ces fouilles un certain nombre de matériaux concassés qui viennent d'autres démolitions, plutôt que d'aller chercher dans des gravières, pour ne donner qu'un seul exemple.

Ceci étant, nous avons des normes à respecter. Ce que vous appelez les trottoirs de Genève sont répertoriés – M^{me} Brunier doit en savoir beaucoup plus que moi à ce sujet – et ils sont quasiment une obligation pour faire en sorte qu'une certaine harmonie existe du point de vue de la vision que les passants ont de la ville de Genève. Passer d'un trottoir bitumineux à un trottoir dit «Ville de Genève», et ainsi de suite, n'offre pas une uniformité, voire une harmonie dans la déambulation des piétons.

C'est la première fois qu'on me le dit et je vous remercie d'avoir posé la question. J'en prends note et je ferai vérifier si ces trottoirs posent des problèmes écologiques, notamment au niveau de l'énergie grise – si je vous ai bien compris, Monsieur Buschbeck – qu'ils renferment en ce qui concerne la production de CO₂. Si tel était le cas, nous essayerions d'imaginer d'autres solutions, en respectant la loi cantonale, parce qu'il y a des secteurs de la ville où nous sommes contraints de mettre ce type de revêtement pour les trottoirs, comme d'ailleurs en Vieille-Ville, où nous sommes quasiment obligés de mettre des pavés. En tous les cas, je me fais un devoir de mettre en route cette politique-là.

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2005 de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, intitulée: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti» (M-520)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'importance du patrimoine bâti de la Ville de Genève comprenant plus de 800 bâtiments (immeubles d'habitation, bâtiments culturels, scolaires, sportifs, sociaux, etc.) et la nécessité de poursuivre une politique d'entretien et de rénovation de ce même patrimoine;
- qu'il apparaît, selon un rapide calcul, que sur 334 immeubles d'habitation 77 sont considérés comme étant en très mauvais état ou mauvais état, soit 23% d'entre eux, 114 en état moyen, soit 34,5%, 137 en bon état, soit 41%, et, enfin, 6 en excellent état, soit 1,5% (cf. «Etat de dégradation des immeubles d'habitation selon la méthode Stratus – Résultats 2003»);
- que les efforts selon le premier plan financier d'investissement 2004-2015 porteront sur 16% de ces mêmes immeubles d'habitation;
- qu'il est nécessaire de formuler une stratégie d'intervention en matière de politique de rénovation du bâti existant et donc des critères permettant d'opérer des choix, y compris sur la question des standards de rénovation, au vu des contraintes budgétaires notamment;
- qu'il est nécessaire de développer des compétences professionnelles accrues dans un marché de la construction où plus de la moitié des activités concernent l'entretien et la rénovation du patrimoine;
- qu'il est possible de s'appuyer sur des expertises menées dans ce domaine (méthode d'évaluation rapide (MER), etc.) et sur le modèle des fascicules pour le recensement genevois d'architectes édités par l'Atelier de recensement du domaine bâti,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des constructions et de l'aménagement, par l'entremise du Service des bâtiments, a mis en application de façon rigoureuse et bisannuelle

¹ «Mémorial 165^e année»: Rapport, 2369.

(première publication en 2007, seconde édition en 2009) la publication des éléments d'évaluation du patrimoine financier extraite de l'outil Stratus.

Ce document donne une vision synthétique des états de dégradation et a d'ores et déjà permis la mise en place d'une stratégie complète de mise à niveau du parc locatif de la Ville.

Cette planification, qui concerne tant le Service des bâtiments que celui d'architecture, est un axe prioritaire du département et montre déjà ses résultats sur le terrain.

Ainsi, sur les 43 objets répertoriés au tableau général, 38 devraient être achevés d'ici à 2015, pour autant que les demandes de crédits, les autorisations et les négociations avec les locataires puissent aboutir dans les temps.

Le suivi de cet inventaire est assuré par un poste et demi au Service des bâtiments. Les informations relatives aux travaux d'entretien sont assurées par les architectes responsables et la mise à jour annuelle garantit une visibilité correcte des problèmes techniques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Une place pour les Acacias!» (M-756)¹

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager une place définitive entre les rues du Lièvre, Gustave-Revilliod et Caroline;

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 4863.

- de réaliser les aménagements nécessaires à une réorganisation du trafic (piétons, vélos et véhicules motorisés) environnant, en concertation avec les habitants et les commerçants.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 7 février 2004, le Conseil administratif présentait la proposition PR-337 «en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 506 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain dans le quartier des Acacias».

Le 13 avril 2005, la commission de l'aménagement et de l'environnement a décidé de refuser cette proposition, en raison de son montant jugé trop élevé et injustifiable. Cependant, les rapports ne sont jamais parvenus au Conseil municipal et le Conseil administratif a demandé le retrait de la proposition par un courrier daté du 22 avril 2009 et lu en séance plénière le 12 mai 2009.

Aujourd'hui, plusieurs points sur lesquels le Conseil administratif souhaitait mener une étude ont été traités par d'autres biais. Il s'agit notamment de la rue Hans-Wilsdorf qui a fait l'objet d'un projet d'aménagement mené par la Fondation Wilsdorf en complément au projet du pont sur l'Arve.

La rue Caroline, quant à elle, a été examinée dans le cadre du bilan de la zone 30 km/h des Acacias qui a amené des propositions d'améliorations. Celles-ci seront intégrées dans une demande de crédit globale qui vous sera présentée prochainement, pour les travaux d'amélioration des zones 30 existantes.

Vu l'évolution des projets dans ce secteur et compte tenu du retrait de la proposition PR-337, une nouvelle demande de crédit sera déposée pour l'étude d'une place au carrefour entre les rues du Grand-Bureau et Gustave-Revilliod.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous lisons avec satisfaction qu'un crédit sera déposé pour faire cette place. On n'a pas encore de place, mais on a déjà un projet de crédit, c'est une bonne chose. A quel horizon sera déposée cette demande de crédit pour créer une place aux Acacias?

M. Rémy Pagani, maire. C'est l'exemple type des difficultés que nous rencontrons dans l'aménagement des places publiques et des zones 30 km/h. Un

Motion: une place pour les Acacias

projet de 1,5 million de francs vous avait été présenté en 2004. On peut en penser ce qu'on veut et vous avez jugé peut-être à raison, je n'étais pas là, qu'il coûtait très cher. Il devait remonter au niveau du Conseil municipal, mais il n'y a jamais eu de rapport.

Nous avons retiré ce projet et nous avons fait, comme vous l'avez dit, une étude générale qui sera, j'imagine, boostée par la décision que vous avez prise hier de trouver 200 rues piétonnes. En fait, je l'ai dit aujourd'hui à plusieurs journaux qui m'ont interpellé à ce sujet – la parution est pour demain – il y a actuellement 70 rues que l'on peut considérer comme des rues piétonnes. Je ne parle pas de la rue Leschot, parce que c'est une zone de rencontre, mais de la rue Gourgas, entre le parc Gourgas et le préau de l'école du Mail. Je parle aussi de la rue rendue piétonne située entre le parc des Croupettes et le cycle d'orientation de Montbrillant.

Dans le projet présenté publiquement par la Délégation à l'aménagement pour le cœur piétonnier des Pâquis, la piétonisation de Saint-Gervais, plus la piétonisation de toutes les rues adjacentes à la place Pierre-Fatio, avec le parking, ce grand compromis que nous avons proposé, il y a en tout 70 rues piétonnes. J'imagine qu'elles seront incluses dans les 200 rues piétonnes de l'initiative – je regarde M. Buschbeck. A mon avis, cela vaudrait la peine. Mais nous n'incluons pas les 70 rues actuellement réalisées.

Il faudra trouver d'autres zones piétonnes. Je pense par exemple à la Vieille-Ville, qui attend les données juridiques pour être en zone piétonne. Je pense au quai des Forces-Motrices et à toutes les rues qui tournent autour de l'Usine, par exemple. Nous avons aussi étudié ce projet. Je pense aux rues adjacentes au parc des Acacias. Cela nous permettra d'avancer dans la proposition que vous avez votée hier en ce qui concerne ces 200 rues piétonnes.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je bois les paroles de M. Pagani. J'ai beaucoup de plaisir à écouter son bilan sur chaque question que je pose. Mais si je pouvais juste avoir une réponse à ma question: quand aurons-nous le dépôt de cette demande de crédit pour la place des Acacias?

M. Rémy Pagani, maire. Vous avez le droit de poser toutes les questions que vous voulez, Monsieur Buschbeck, mais j'ai aussi le droit d'y répondre comme je veux. Nous sommes bien d'accord. Vous me donniez l'occasion, et je vous en remercie, de faire, si ce n'est...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. ... un panégyrique.

M. Rémy Pagani, maire. ... un panégyrique de mon activité à ce poste, en tout cas un résumé et une explication de texte pour l'ensemble des activités que nous déployons depuis passablement d'années. Ceci étant, je vous réponds volontiers, Monsieur Buschbeck. Aujourd'hui, nous avons encore discuté, parce qu'il n'est pas simple de faire des aménagements de moins de 1 million et demi de francs, et j'espère pouvoir vous proposer, dans le courant de ce premier semestre, une proposition qui ira dans ce sens, Monsieur Buschbeck. Merci d'avoir posé cette question.

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Maria Casares, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 2007, intitulée: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» (M-682)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, en 2008, sous forme de crédit extraordinaire, un montant de 5 millions affecté à des aides ponctuelles ou régulières en faveur:
 - des personnes âgées et des invalides, soit rentiers, rentières de l'OCPA, soit souffrant d'un effet de seuil (ne leur permettant pas de toucher les prestations complémentaires);
 - des personnes et familles en situation de précarité, en premier lieu des familles monoparentales;
- de fournir au Conseil municipal, dans un délai d'un an, un rapport détaillé de l'utilisation de ce montant de 5 millions au bénéfice du public visé ci-dessus;
- de fournir, dans ce même délai, au Conseil municipal une évaluation du régime des aides financières municipales ainsi qu'une proposition de modification tenant compte des conclusions du rapport de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), notamment en ce qui concerne la nécessité d'établir des barèmes dégressifs d'allocations sociales luttant efficacement contre les effets de seuil et l'opportunité de réactualiser ou indexer ces barèmes;

¹ «Mémoire 165^e année»: Rapport, 3420.

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

- d’analyser les différents scénarios possibles pour l’organisation de ces aides, en tenant compte des capacités, tant des services municipaux, cantonaux que des associations.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sur proposition de notre Conseil, le Conseil municipal, dans sa majorité, a voté la réintroduction du montant de 10,3 millions dévolu aux prestations sociales, lors de sa séance du 8 décembre 2007 consacrée au projet de budget 2008 de la Ville de Genève.

Toutefois, le crédit extraordinaire de 5 millions prévu pour 2008, destiné à venir en aide aux bénéficiaires du Service de prestations complémentaires (ex-OCPA) et aux personnes et familles en situation de précarité, n’a pas été sollicité à ce jour.

En effet, la question de la suppression des prestations sociales municipales n’a pu être tranchée, en raison de l’aboutissement de l’initiative populaire «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI».

Il convient de rappeler que le rapport de l’IDHEAP, intitulé «Besoins sociaux et prestations d’aide sociale en Ville de Genève. Eléments pour une réorientation des aides communales» donne des pistes pour maîtriser l’effet de seuil et cibler les nouvelles catégories de population les plus précarisées.

Il en ressort que parmi les groupes les plus exposés se trouvent les familles nombreuses et monoparentales, les retraité-e-s à faible rente, les jeunes adultes ainsi qu’une catégorie de population dont le niveau du revenu et de la fortune est situé juste au-dessus des barèmes d’intervention et qui subissent l’effet de seuil.

Depuis 1999, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (ci-après département 5) a, dans le respect des compétences communales, considérablement développé ses prestations dans des domaines qui vont dans le sens de la présente motion:

Pour les familles:

- passage du budget de 32 millions en 1999 à près de 73 millions de subventions aux institutions de la petite enfance (IPE) en 2009 (projet de budget déposé), soit une progression de plus de 127% en onze ans. Tarif en fonction des revenus, augmentation substantielle du nombre de places et de la qualité des prestations, ouverture du Bureau d’information petite enfance (BIPE), ouverture de l’Espace parents-enfants, sectorisation des IPE (équité de traitement et d’accueil pour les enfants et les familles);

- augmentation substantielle de l’effort budgétaire en matière parascolaire, y compris pour les restaurants scolaires;
- soutien aux familles en difficulté pour payer les prestations parascolaires;
- amélioration qualitative (par exemple en matière alimentaire);
- efforts accrus en matière de sécurité sur le chemin de l’école.

Pour les personnes âgées:

- développement d’une véritable politique communale en faveur des aîné-e-s, renforcement des actions dans l’ensemble des quartiers de la ville, notamment au niveau de l’accès aux nouvelles technologies (Espace Zell et cours dans tous les quartiers), poursuite du soutien aux clubs d’aîné-e-s, ouverture de Cité Seniors, maintien des immeubles avec infirmerie, maintien de la maison de vacances La Nouvelle Roseraie;
- projets en cours de développement, suite à l’enquête menée dans le cadre du projet «Villes amies des aîné-e-s» de l’Organisation mondiale de la santé.

Pour les jeunes adultes:

- création de la Délégation à la jeunesse avec 11 travailleurs-euses sociaux-ales hors murs, de nombreuses activités pour la jeunesse et plusieurs nouveaux centres de quartier, dont le «Lyon 99»;
- plan jeunesse, sous forme de projet de résolution au Conseil municipal, pour une valeur globale de 3,5 millions (PFI), comprenant des installations de sports urbains;
- création de l’Antenne d’insertion VIA (vers l’intégration et l’autonomie) (600 000 francs par année);
- pépinières de mini-entreprises, halles aux idées (en chiffrage).

Pour les personnes dont le niveau de revenu et de fortune est situé juste au-dessus des barèmes d’intervention:

- dans le domaine de la grande précarité: ouverture d’une deuxième structure d’accueil de jour, développement des actions d’hiver (abri PC et tournées nocturnes), mise en place d’une unité de logement temporaire, création d’une centrale alimentaire, renforcement de la collaboration avec les partenaires;
- au niveau des prestations sociales: augmentation des prestations (30 francs par personne), mise sur pied d’une allocation pour famille monoparentale (100 francs), ouverture des demandes d’allocation ponctuelle à plusieurs institutions, notamment Caritas et le Centre social protestant.

Le Service social de la Ville de Genève a élargi ses actions:

- dans le domaine de l’action sociale communautaire: mise en place de huit unités pluridisciplinaires (santé-social) dans les quartiers de la ville, chargées de

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

développer des projets pour améliorer la qualité de vie, les relations entre les habitant-e-s, l'intégration des populations fragilisées, l'aide à la parentalité, la lutte contre l'isolement et de diffuser de l'information sociale;

- en développant des interventions en faveur des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM) afin de prévenir les expulsions.

Dans l'hypothèse d'une suppression définitive des prestations sociales municipales pour 2009, la Ville de Genève a formalisé, dans le premier semestre 2008, des mesures concrètes, sous deux formes: l'élaboration d'une feuille de route et la création de toute une palette de nouvelles prestations.

Ces nouvelles offres – présentées au Conseil d'Etat en avril 2009 – auraient pour objectif principal de soutenir, dans un premier temps, les bénéficiaires qui ne toucheraient plus leurs prestations mensuelles et, dans un deuxième temps, ponctuellement des personnes et familles qui traverseraient des phases sociales et financières difficiles. Ces aides municipales devraient intervenir en complément du déploiement du dispositif social cantonal d'aide déjà existant et viseraient à agir sur la base de documents émis par le Canton (décision SPC, calcul RDU – revenu déterminant unifié – etc.).

Dans ce sens, la Ville de Genève a approché l'Etat de Genève qui ne semble pas en mesure de l'aider concrètement, les données du RDU n'étant pas, selon lui, transmissibles aux communes.

C'est la raison pour laquelle le département 5 a confié un mandat d'étude à l'Observatoire universitaire de l'emploi afin de déterminer les possibilités d'engagement de la municipalité en matière de prestations régulières et/ou ponctuelles qui aillent au-delà des barèmes cantonaux (selon les mêmes classes de revenus RDU) et d'évaluer les coûts de ces interventions éventuelles. Le résultat de cette étude est prévu pour le courant 2010.

Parallèlement, le Conseil municipal a accepté la validité de l'initiative municipale de l'Avivo, intitulée «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI», mais le Conseil d'Etat a invalidé la délibération en question. L'affaire est actuellement pendante devant le Tribunal administratif et un recours ultérieur au Tribunal fédéral ne peut pas être exclu.

Finalement, en vue d'anticiper l'évolution des besoins, le département 5 a soumis au Conseil administratif une première révision du règlement relatif aux aides financières du Service social de la Ville de Genève, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Elle ne change rien aux principes de base des prestations financières. Le but de la révision a essentiellement été de clarifier les procédures et les compétences et de tenir compte de divers recours contre les décisions prises par l'administration en application dudit règlement, ainsi que de la législation cantonale et fédérale.

Il est nécessaire de préciser certaines notions (par exemple le «groupe familial» ou la «personne sans soutien»), d'ancrer certaines pratiques (par exemple l'exclusion du bénéficiaire d'aides régulières pour les personnes en formation et le personnel diplomatique, l'enregistrement des demandes et la collaboration avec des organismes extérieurs) et d'assouplir les conditions d'octroi des aides financières ponctuelles.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif a décidé de geler, pour l'instant, l'application de la feuille de route et de poursuivre le versement des prestations sociales municipales.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M^{me} Maria Casares (AGT). En fait, je voulais saluer la réponse du Conseil administratif à cette motion, mais je reste un peu sur ma faim. Je ne suis pas tout à fait satisfaite. Evidemment, je suis gourmande et j'en demande davantage! Deux questions se posent. Le département de M. Tornare est en train de plancher sur la révision du règlement du Service social et je pense que vos services ont déjà pensé à cette question, mais vous savez que, lors de l'étude de ce projet sur les prestations municipales, nous nous sommes heurtés à la difficulté des autorités cantonales.

Vous avez fait des propositions alternatives, vous vous en souvenez, et vous les avez proposées au Conseil d'Etat, qui les a pratiquement refusées en bloc. Si mes souvenirs sont bons, vous avez présenté deux fois des propositions. Or ce que je vous suggère, surtout dans l'élaboration de ce nouveau règlement, c'est peut-être une concordance et un dialogue avec le Conseil d'Etat pour voir ce qu'il serait possible de faire.

Ma seconde question, c'est que je reste un peu sur ma faim. Le Conseil administratif aurait quand même pu utiliser une partie de ces 5 millions de francs, puisque nous les avons votés, pour faire des propositions concrètes, notamment pour les familles monoparentales, puisque mon groupe a déposé deux motions. L'une est à l'étude en commission de la cohésion sociale, l'autre peut-être arrivera aux calendes grecques sur les familles monoparentales. Je regrette un peu la tiédeur des propositions faites, notamment pour les familles monoparentales.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En tant que motionnaire, j'aimerais féliciter Manuel Tornare pour son engagement en faveur des personnes précarisées de la ville de Genève. De par la décision prise de geler pour l'instant, comme il

est indiqué, l'application de la feuille de route et de poursuivre le versement des prestations sociales municipales, je pense qu'il fait un geste en faveur des plus faibles de notre ville qu'il faut souligner avec insistance. Vraiment, nous ne pouvons que vous remercier de votre engagement.

Si certains ou certaines d'entre vous ont lu la page 4 de cette réponse, je me permets de faire remarquer que nous aurions peut-être pu éviter des débats inutiles. Il est indiqué que «la Ville de Genève a approché l'Etat de Genève qui ne semble pas en mesure de l'aider concrètement, les données du RDU n'étant pas, selon lui, transmissibles aux communes». Cette réponse, je le rappelle, est datée du 2 décembre 2009.

Au vu des discussions que nous avons eues hier, je pense que cette référence, certes sur un autre dossier, mais quand même faisant sens concernant le RDU, aurait dû permettre de dépassionner les débats et de revenir un peu à la réalité telle qu'elle est vécue par les personnes les plus fragiles. Alors, encore une fois, non seulement je dirai en tant que motionnaire que je suis satisfaite, mais évidemment, comme vous l'imaginez, Monsieur le magistrat, que les socialistes sont entièrement satisfaits de votre action.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M^{me} Valiquer Grecuccio de ses propos. Oui, Madame Casares, vous avez raison, un nouveau règlement du Service social a été adopté il y a quelques jours par le Conseil administratif. Quelques petites coquilles dues à un bogue informatique ont fait que j'ai dû revenir la semaine suivante devant le Conseil administratif. Mais ce nouveau règlement, qui est vraiment plus décoiffant, dans le bon sens du terme, et plus social qu'auparavant était mon souhait et celui du Conseil administratif. Je le présenterai prochainement devant la commission de la cohésion sociale. C'est la première chose.

La deuxième chose concerne les prestations municipales complémentaires. Pour que nos téléspectateurs et téléspectatrices de TV Léman bleu comprennent bien, il s'agit des 185 francs individuels et des 246 francs pour un couple. Ces prestations, pour l'instant bien évidemment, sont maintenues. Je dois dire que cela a peu fait débat lors de l'étude du budget 2010, il y a quelques semaines, et je remercie l'ensemble du Conseil municipal d'être allé dans ce sens.

Pour rassurer les 60% d'aînés qui reçoivent ces prestations municipales complémentaires Ville de Genève et les 40% de personnes qui font partie de l'AI, ces prestations sont maintenues tant que le Tribunal fédéral n'aura pas tranché. Vous savez que le Tribunal administratif, à mon avis malheureusement, a donné tort au comité d'initiative et le Conseil administratif – enfin une majorité – a décidé de se joindre au comité des initiateurs pour faire recours jusqu'au Tribunal fédéral.

Je dirai aussi qu'il y a peut-être – on me le dit – une nouvelle politique du Conseil d'Etat. Du reste, une réunion des sept magistrats du Canton et des cinq magistrats de la Ville est prévue très prochainement pour aborder beaucoup de dossiers. Il paraît qu'il y a une nouvelle philosophie politique du Conseil d'Etat à l'égard de la Ville de Genève. Je suis comme saint Thomas, j'attends de voir pour croire... (*Remarques.*) Je relis souvent les fables de La Fontaine et j'espère bien que ce n'est pas pour mieux nous manger. Enfin, nous verrons!

Cela dit, je pense qu'il faut vraiment être positif. Nous pouvons certainement trouver des solutions avec le Conseil d'Etat. Mais je le dis, ici et ailleurs, depuis des années et des années: il suffirait de déposer une initiative cantonale pour faire en sorte que les prestations soient augmentées pour l'ensemble du canton, ce qui éviterait ce débat stérile. Le maire l'a aussi dit, mais je l'avais déjà dit il y a en tout cas trois ou quatre ans. Vous pouvez consulter le *Mémorial*. Je pense que les personnes défavorisées de ce canton et de nos communes y ont droit. Mais, en définitive, le peuple pourrait se prononcer.

J'en viens au troisième point, Madame Casares, à savoir les 5 millions de francs. C'était une proposition des Verts, mais vous ne les avez pas votés et ils ne sont pas dans le budget depuis deux ans, ces 5 millions. Cette proposition des Verts était une sorte d'alternative – pas au sens de groupes politiques – au cas où nous n'aurions pas pu verser ces prestations municipales complémentaires. (*Remarque de M^{me} Casares.*) Non, ils ne sont pas dans le budget, Madame Casares!

Nous avons quand même, depuis le temps, pris un certain nombre d'initiatives dans le domaine social – gouverner, c'est prévoir – pour faire en sorte non pas de distribuer d'une manière aveugle des allocations, ou des prestations, ou des subventions dans le domaine social, parce que ce n'est pas là une politique, c'eût été tuer le social. En revanche, nous avons pu cibler, grâce à des rapports que nous avons confiés à des spécialistes du social, de nouvelles catégories de la population, des tranches d'âge aussi, qui méritent peut-être plus d'attention dans le domaine social.

Du reste, vous avez voté le plan de réinsertion des jeunes, et je vous en remercie. Ce plan, appelé Via, est en application depuis septembre 2009 et il va dans ce sens. Si nous n'avions pas eu ce débat-là sur les prestations municipales complémentaires, j'aurais peut-être, avec d'autres, eu l'idée de lancer ce plan de réinsertion, mais je n'aurais pas mis le turbo.

Maintenant, il y a à peu près 800 jeunes en ville de Genève qui méritent une attention des pouvoirs publics. Nos travailleurs sociaux hors murs nous le disent quotidiennement et nous l'avons constaté sur la base de statistiques fiables. Or, grâce à ce plan de réinsertion sociale, nous avons déjà, je peux vous le dire, des résultats extrêmement probants de jeunes qui n'avaient plus de repères et qui,

maintenant, sont sur la bonne voie. Pour cette raison, nous avons appelé ce plan Via. C'est l'honneur de la Ville de Genève, mais cela se fait aussi dans quelques communes périphériques. Je salue le travail de Thierry Apothéloz à Vernier.

Grâce à vous, et c'était la volonté de votre serviteur, avec l'approbation de l'unanimité du Conseil administratif, nous menons une politique extrêmement efficiente, c'est-à-dire qui donne des résultats, pour une grande partie des familles monoparentales. En 1999, quand j'arrive au pouvoir, 31% de la demande de places en crèche est satisfaite; maintenant, nous en sommes à 65%! Certains disent que l'effort a été ralenti pour 2010-2011, mais je peux vous dire que vous serez, comme on dit dans un canton qu'un de mes collègues qualifie de rupestre, déçus en bien.

Bien évidemment, en période de fléchissement financier, économique, comme c'est le cas à l'heure actuelle, il faut quand même le dire, il est toujours plus difficile de mener une telle politique. Mais je pense que la Ville de Genève peut être fière de la politique sociale qui a été menée, pas uniquement grâce à moi – je rassure ceux qui ont peur que j'aie la tête enflée – mais grâce à vous et grâce à mes collègues.

Madame Casares, je reviendrai, comme je le fais régulièrement, devant votre commission de la cohésion sociale pour donner des explications supplémentaires et, surtout, pour faire un commentaire de texte du nouveau règlement du Service social de la Ville de Genève. Je l'avais déjà un peu relooké quand je suis arrivé en 1999, parce que ce règlement, qui n'avait pas été changé depuis 1964, parlait par exemple d'enfants naturels. Je l'avais dit à certains de vos prédécesseurs, à l'heure de Mazarine, on ne peut pas parler d'enfants naturels, c'est complètement dépassé! Je le relève pour l'anecdote. (*Remarques.*)

Maintenant, le règlement a été revu et corrigé de fond en comble et il correspond beaucoup mieux aux attentes d'une partie de la population, précarisée ou marginalisée, et qui a vraiment besoin des pouvoirs publics, qu'ils soient municipaux, cantonaux ou fédéraux.

M^{me} Maria Casares (AGT). Dans ma première intervention, je voulais saluer le courage que vous avez eu, Monsieur le magistrat, parce que vous avez été un des seuls à vouloir maintenir les prestations municipales pour les personnes âgées. J'ai peut-être oublié de le faire, mais ma collègue M^{me} Valiquier Grecuccio me l'a remis à l'esprit.

Et si mon intervention par rapport aux familles monoparentales a été un peu pesante, c'est parce que je voulais que nous soyons bien conscients des nouvelles formes de précarité. Actuellement, le dossier sur l'Office cantonal des personnes

âgées (OCPA) a mis en évidence le fait que les personnes âgées ne sont pas les seules à connaître un effet de seuil, ce qui est déjà un gros problème, mais également les jeunes et les familles monoparentales.

Voilà pourquoi j'insistais, et j'insiste encore lourdement, mais c'est une question où je me suis rendu compte, avec ma jeune expérience de conseillère municipale, qu'en tapant sur le clou on arrive peut-être à quelque chose et à créer une dynamique.

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 juin 2009 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard et Simon Brandt, acceptée par le Conseil municipal le 10 juin 2009, intitulée: «La Terrassière, un quartier unique en danger... à sauver!» (M-873)¹

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le quartier situé au bas du triangle de Villereuse constitue véritablement un ensemble tout à fait particulier par son urbanisme, son architecture, ses petits commerces, son ambiance;
- que ce quartier, construit en grande partie entre 1840 et 1910, a vu bon nombre de ses bâtiments rénovés d'une manière originale lors d'une opération menée par l'architecte Pascal Hausermann entre 1976 et 1983;
- que ce quartier unique, avec ses gabarits bas, à échelle humaine, sert, de plus, d'écrin au magnifique immeuble Clarté, seule œuvre de Le Corbusier à Genève, monument classé, actuellement en cours de restauration et en passe d'être inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco. Cette valeur patrimoniale constitue une «plus-value» culturelle et touristique importante pour notre ville;
- que ce quartier du bas du triangle de Villereuse (comme d'ailleurs le haut du triangle), malgré son intérêt, ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale;
- que l'immeuble de tête de la rue, 6, rue Terrassière, est actuellement menacé par une demande de démolition qui menace, de fait, également son voisin, la fameuse Maison rouge, 2 bis-4, de la rue éponyme, tous deux vraisemblablement construits par l'architecte Jean Marc Louis Junod entre 1850 et 1856,

¹ Développée, 226.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de demander aux instances cantonales compétentes de prendre les mesures de protection adéquates, par exemple en élaborant un plan de site en vue de préserver ce quartier unique de la Terrassière, au charme indéniable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le quartier de la Terrassière possède des caractéristiques morphologiques qui méritent une attention particulière. Consciente des qualités architecturales et urbaines de ce quartier, la Ville de Genève a mené deux études, en 1993 et en 2005, qui ont démontré l'intérêt de sauvegarder le quartier mais, aussi, la complexité de la mise en œuvre des aménagements. En effet, à l'issue de l'étude menée en 2005 par les services de la Ville de Genève, plusieurs scénarios d'aménagement ont été présentés aux associations d'habitants et de commerçants du quartier, mais aucune proposition n'a abouti compte tenu des recours déposés.

Face aux difficultés de trouver un consensus, le Conseil administratif qui avait été sollicité pour répondre à la motion M-470, intitulée «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire», a répondu le 30 avril 2008 ne pas vouloir prolonger les procédures longues et coûteuses sans avoir la certitude d'un résultat.

Aujourd'hui, la demande de démolition du bâtiment sis 6, rue de la Terrassière pose la question de la sauvegarde du bâti. Une consultation de l'Office du patrimoine et des sites (Département des constructions et des technologies de l'information) et du Service de la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a permis d'évaluer la pertinence pour ce quartier des diverses mesures de protection selon la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS).

Après consultation des services cités, l'élaboration d'un plan de site a été écartée au profit de l'inscription à l'inventaire des bâtiments dignes de protection, dont l'immeuble 6, rue de la Terrassière. Si la mesure se révélait insuffisante, une procédure d'élaboration d'un plan de site serait alors enclenchée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

- 18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de M. Alpha Dramé, M^{me} Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M^{mes} Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion» (M-580)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant la volonté du Conseil municipal:

- qu'un budget d'investissement est une photographie des priorités de développement d'une collectivité à un moment précis;
- que la pratique actuelle du Conseil administratif de distiller mensuellement les propositions d'investissements manque de lisibilité;
- que cette pratique ne permet au Conseil municipal ni de planifier ni de maîtriser ses dépenses d'investissements;
- que la maîtrise, voire la diminution, de la dette de la Ville de Genève est le corollaire d'un autofinancement maximal des investissements;
- que cet autofinancement maximal pourra être d'autant mieux atteint que les priorités d'investissements seront clairement exposées au Conseil municipal, le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à élaborer lors de chaque procédure budgétaire un plan stratégique annuel de gestion des investissements, afin qu'il puisse être pris en compte lors de l'étude du budget;
- à fixer, dans ce plan stratégique, les priorités de l'exécutif en matière d'investissements pour l'année budgétaire concernée;
- à ajouter ce document à celui du budget pour qu'il puisse servir de référence aux investissements annuels lors des séances plénières.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis la date du dépôt de la présente motion, le Conseil administratif en a d'ores et déjà pris en compte les invites.

Depuis 2009, le plan financier d'investissement (PFI) et le projet de budget sont déposés de manière simultanée au Conseil municipal. Le PFI a fait

¹ Rapport, 2879.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

l'objet de nombreuses améliorations et contient désormais les options stratégiques en matière d'investissements, la planification des dépenses relatives aux crédits d'investissements déjà votés par le Conseil municipal, celle relative aux crédits en cours d'examen et, enfin, une planification prévisionnelle relative aux crédits dont le dépôt n'est pas encore intervenu.

Par ailleurs, le Conseil administratif a inclus dans ce document une liste du potentiel des crédits dont le dépôt devrait intervenir l'année suivante, en l'occurrence, dans le 5^e PFI, en 2010.

Ainsi, grâce au PFI, associé au document intitulé «baromètre financier» transmis chaque mois, le Conseil municipal dispose de tous les éléments pour garantir une maîtrise à long terme des investissements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

M. Rémy Pagani, maire. J'aimerais juste faire remarquer que cette motion a été déposée le 16 novembre 2009 et que nous y avons répondu dans les délais impartis. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 675 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 815 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise avenue Godefroy 10, copropriété pour moitié chacun de M^{me} Nathalie Pochon et M. Patrick Pochon (PR-684 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La commission s'est réunie les 26 août, 2 et 9 septembre 2009, sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo.

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 5023.

Auditions

M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, et M^{me} Marie Fauconnet, responsable de l'unité opérations foncières, présentent la proposition.

M. Pagani. Le couple Pochon divorce et fait une proposition de départ à la Ville de 2 180 000 francs pour cette parcelle. La Ville a réussi à faire baisser le prix à 1 600 000 francs. Dans un premier temps, ils se sont mis d'accord pour faire une expertise neutre payée par les deux parties (M^{me} Fauconnet expliquera ensuite le résultat de l'expertise). Après cela, une contre-proposition a été faite, mais elle n'a malheureusement pas été acceptée. Tout a été fait pour faire baisser le prix de ce bien qui, d'un point de vue stratégique, intéresse fortement la Ville, qui devra l'acquérir un jour ou l'autre. Il ne sert à rien d'attendre dix ans que le prix du terrain ait augmenté. Dès le dépôt de cette proposition, il y a eu des remarques sur le montant proposé, qui paraissait trop élevé.

M^{me} Fauconnet. La Ville a déjà acquis un certain nombre de parcelles dans ce secteur identifié comme stratégique par les services de la Ville (cf. secteur des Allières). Différents terrains ont d'ores et déjà été achetés.

Dans ce secteur, les parcelles sont petites et les maisons sont proportionnellement grandes. La parcelle dont on parle a une surface de 455 m² et comprend une villa avec une véranda et un garage privé. Un prix largement plus bas que ce que les propriétaires souhaitaient en obtenir a été négocié, c'est pourquoi, pour conserver leur intérêt, il a été négocié une clause d'occupation gratuite pendant cinq ans qui est une sorte de contrepartie non chiffrée à la baisse du prix d'achat. De plus, la villa a été refaite récemment. La première expertise de l'agence immobilière qui représentait M^{me} et M. Pochon était au-dessus de 2 millions. Lors de négociations, la Ville s'aligne généralement sur les prix de l'Office cantonal du logement (OCL), qui sont bien en dessous de ces montants-là. Une autre expertise a été demandée qui a abouti à une évaluation de 1,7 million sur la base des 1000 francs/m² (cf. zone de développement), plus la valeur de la maison. Suite à ces différentes négociations, les deux parties sont tombées d'accord sur un montant de 1 600 000 francs avec un usufruit gratuit de cinq ans pour les vendeurs. C'est une utilisation strictement personnelle et l'entretien sera à la charge des occupants. Le versement du prix de vente se fera en deux fois. Une requête spécifique du couple qui est en instance de divorce est de voir rapidement réglée cette question de la maison qui est un élément financier important dans ce contexte. Le prix d'achat est de 1 600 000 francs et le crédit demandé dans la proposition est de 1 675 000 francs, compte tenu des frais d'enregistrement et autres.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

Questions des commissaires et réponses des personnes auditionnées

Quel est l'intérêt pour la Ville d'acheter ce bien, puisqu'il s'agit d'une zone villas? Un changement de zone est-il prévu pour pouvoir y construire un immeuble ou est-ce purement spéculatif? Ce serait à plus ou moins long terme, puisque la situation est bloquée pendant cinq ans (cf. usufruit).

On est en zone de développement et non en zone de villas. Le but de l'acquisition est d'élaborer un projet par la suite et de construire des immeubles d'habitation et de logements sociaux.

Si on paie 1000 francs/m², ce qui correspond aux recommandations de l'OCL pour une zone 5 de développement 3, on arrive à 455 000 francs, ce qui est loin de la somme demandée. On sait qu'il y a eu des travaux sur la maison, mais ce secteur a été classé zone de développement dès 1980 et les propriétaires savaient, lorsqu'ils ont entrepris ces travaux, qu'il s'agissait de travaux «précaires». Ils n'auraient donc pas dû engager des travaux aussi chers. Il faudrait se baser sur le coût de la maison originelle et non de celle qu'ils sont en train de vendre aujourd'hui. On ne comprend pas très bien la clause de cinq ans d'occupation gratuite. De plus, nous sommes en train de payer très cher un terrain qui est plus petit que la parcelle N° 816 que la Ville a acquise à moindre prix. On est en litige avec les propriétaires de la parcelle qui jouxte le bien que la Ville veut aujourd'hui acquérir. Comment va-t-on résoudre ce litige, alors qu'on est en train de payer trois fois le prix sur une parcelle plus petite? Cela induit une inflation qui fera jurisprudence dans ce quartier et ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique d'engendrer cela.

Nous sommes dans une situation assez différente de celle de la parcelle d'à côté, puisqu'on est dans une situation de transaction de gré à gré (situation de marché), alors que la parcelle d'à côté a été acquise par droit de préemption. Ici, le principe de base est un accord entre le vendeur et l'acquéreur. L'accord qui a été exposé est l'accord le plus favorable que la Ville puisse obtenir. Ce sont les conditions qui sont proposées aujourd'hui, mais il est bien évident qu'on se trouverait dans une situation différente dans le cas d'un usage du droit de préemption, où le prix pourrait être déterminé de manière un peu différente. A dire d'expert, la valeur de transaction proposée est raisonnable pour une transaction de gré à gré. Il est clair que le Conseil municipal pourrait refuser cette proposition, mais il faut savoir que, dans le cas où on souhaite faire usage d'un droit de préemption ultérieurement, on s'embarque dans une procédure longue et fastidieuse et qu'on ne pourrait pas obtenir un prix significativement inférieur à celui qui est proposé.

On paie donc leurs travaux?

Non. On paie un bien tel qu'il est valorisé aujourd'hui. Certes, ce secteur est délicat, parce qu'il est constitué de petites parcelles avec des villas en bon état et relativement luxueuses qui font que leur valeur de marché est loin d'être nulle

et, cela, même si le but n'est pas de les conserver mais de construire. La question est de savoir si on renonce à construire quoi que ce soit dans ce secteur ou si on développe des projets de construction.

Quelle est l'estimation qui a été faite de l'occupation gratuite de cette villa pendant cinq ans?

Cela correspond à 5000 ou 6000 francs par mois.

La question est de savoir si on achète ou pas. Ces gens divorcent et veulent avoir du liquide. Si on n'achète pas et que le couple remet la villa à ses enfants, la Ville ne pourra jamais construire, car la zone de développement sera bloquée pour quarante ans. L'héritage n'ouvre pas la préemption. Si les enfants décident de vendre, on aura la possibilité de préempter, mais le prix aura augmenté puisque ce secteur disposera, à ce moment-là, d'une gare et aura été revalorisé. Le prix du terrain aura augmenté à tel point que les propriétaires pourront en demander 4 millions et plus. La question est de savoir si on achète aujourd'hui à un prix qui paraît un peu surfait, mais qui ne l'est pas à dire d'expert, ou si on préfère attendre que le prix monte.

Si la Ville paie ce prix, cela fera jurisprudence, car c'est beaucoup plus cher que les tarifs proposés par l'OCL.

Les tarifs de l'OCL correspondent à 1000 francs/m² plus la valeur de la maison. Dans ce cas, on a appliqué ces tarifs à 100 000 francs près. Les parcelles situées en zone de développement valent 1000 francs/m² par décret du Conseil d'Etat. Il y a une action bonus offerte par Mark Muller qui a été de dire que, pendant une année, on achète le bien qui est sur le terrain à sa valeur à neuf. Aujourd'hui, on est dans la valeur intrinsèque.

Cela signifie qu'on est en train de payer un million la maison, à cause de travaux faits tout en sachant que le lieu était en zone de développement?

C'est effectivement un problème. Le tout est de savoir si on achète un bien parce qu'il a une valeur intrinsèque et qu'on pourra, dans cinq ans, y mettre une association ou un ambassadeur pour récupérer un peu d'argent en louant ce bien.

Le groupe socialiste a toujours été pour la préemption des terrains, ainsi que pour l'achat de bâtiments avec pour objectif la création de logements. Mais, là, cela pose les problèmes qui ont été soulevés par rapport aux parcelles avoisinantes. Non seulement on va payer une maison très chère en vue de la raser, mais, en plus, ladite maison sera occupée gratuitement par la propriétaire pendant cinq ans. De plus, cette parcelle est grevée d'une restriction de droit à bâtir qui fait que, s'il y a un plan d'aménagement de cette parcelle, on ne pourra pas avancer dans le projet.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

En activant l'amendement Giromini (art. 6A de la loi 1 35 sur les zones de développement), il sera possible de faire lever cette restriction si on construit plus de 60% de logements sociaux. Cela ne posera aucun problème pour toutes ces parcelles.

Le but à long terme est de construire des immeubles, mais a-t-on déjà pris contact avec d'autres propriétaires?

Il y a déjà eu des prises de contact, puisque celle de la famille Pochon avec la Ville est liée au fait que cette dernière avait envoyé un courrier à tous les propriétaires de ce secteur, indiquant qu'elle était intéressée en cas de vente. Les autres n'ont pas encore manifesté d'intérêt. Il est évident que, si l'acquisition se conclut, ce sera un signal supplémentaire pour que la Ville aille relancer les autres propriétaires du secteur. La commission de l'aménagement est en train de travailler sur le plan directeur communal, qui offre l'opportunité de construire ou de faire construire 350 logements par an. Le Conseil municipal a voté l'engagement d'une personne pour mener une politique active d'acquisition de terrains. Depuis un certain temps, on fait en sorte que les gens sachent que la Ville est acheteuse. On ne se contente pas de faire du droit de préemption et d'utiliser, en quelque sorte, le droit d'expropriation. On propose des échanges avec d'autres biens qui permettent de développer des projets d'immeubles.

Tout a été fait pour faire baisser le prix de l'acquisition du bien en question, mais les vendeurs ne sont pas preneurs si on baisse le prix. Si on refuse cette proposition, ce serait un signe négatif envers les autres vendeurs potentiels. Ils sont d'ailleurs en passe d'engager une personne qui fait de la prospection. Si la prochaine fois que M. Pagani se présente devant la commission des finances pour annoncer que la personne chargée de prospecter propose d'acheter tel bien le Conseil municipal refuse et préfère attendre la préemption, on ne va pas pouvoir mener une politique active d'acquisition de terrains pour mettre à la disposition de la population 100 logements bon marché par an.

Est-il possible que la famille Pochon, au lieu d'occuper la maison gratuitement, comme cela est convenu, la loue pendant cinq ans? Dans ce cas, on ne viendrait pas les déloger avec des gendarmes. Ou, alors, ils quittent la maison et elle est squattée. Autre hypothèse: admettons qu'on ait besoin de ce terrain pour construire une école, pourrait-on exproprier?

Pour autant qu'on décrète d'utilité publique un secteur plus étendu, la valeur qui est prévue pour l'expropriation, c'est la valeur vénale, donc c'est la valeur du marché. Avec cette proposition, on est autour de la valeur vénale, donc, vraisemblablement, on n'aurait pas la possibilité de payer beaucoup moins cher du fait de l'utilité publique.

Que se passe-t-il avec la parcelle N° 816 et à combien peut-on estimer le prix que va produire la commission d'estimation?

La Ville a exercé son droit de préemption et le propriétaire n'était pas d'accord avec le prix de cette préemption. Le tribunal a donné gain de cause à la Ville sur le fait d'exercer son droit de préemption; en revanche, le prix a été fixé sur la base d'anciennes directives de l'Office du logement et les vendeurs ne sont pas d'accord avec ce montant. C'est la commission d'estimation qui est chargée de dire quel est le juste prix pour l'acquisition de cette parcelle. Si la commission d'évaluation se base sur le prix du marché au moment de la transaction, ce sera 455 francs/m², plus la valeur vénale de la maison. Si la vente est réactualisée, la Ville paiera 1000 francs/m² plus la valeur vénale de la maison.

Si le Conseil municipal refuse cette acquisition et que, demain, le propriétaire veut se défaire du bien, la Ville pourrait faire jouer son droit de préemption, ce d'autant plus qu'il n'y a pas beaucoup d'acheteurs potentiels en ce moment. Ce serait peut-être un pari à prendre?

Il faut savoir qu'on se retrouverait avec un terrain à 1000 francs/m², en plus de la valeur vénale évaluée par un expert qui figure déjà dans la proposition. Le prix ne sera pas significativement différent, car les experts n'ont pas tablé sur une baisse de la valeur vénale. Et même s'il y a une baisse de la valeur vénale, elle sera au maximum de 20%, sans compter le prix de la procédure juridique qui aura été engagée. La stratégie proposée n'en vaut pas la chandelle.

Le groupe libéral est contre les acquisitions foncières de la Ville. Ce n'est pas de cette manière qu'il souhaite résoudre le problème du logement, parce que cela ne fonctionne pas. La preuve en est que cette politique est menée depuis longtemps à des degrés divers et qu'elle est infructueuse. Si on voulait acquérir cette parcelle, c'était pour prévoir un nouveau demi-groupe scolaire. Dans ce cas, il y a la possibilité d'expropriation, qui n'offre pas d'avantage sur le prix, aussi pourrait-on utiliser le 1,6 million à autre chose en attendant. Le moment est-il vraiment opportun pour cet achat, car, à voir la carte, on ne fera pas grand-chose avec ces deux petites parcelles qui sont entourées de parcelles qui ne sont pas destinées à la vente? Que va-t-on bien pouvoir faire de cette acquisition à vue de cinq ou dix ans?

D'où provient l'idée qu'il s'agissait d'étendre le groupe scolaire des Allières, qui est déjà un groupe scolaire entier? Il semble que la politique du Département de l'instruction publique et la planification scolaire n'envisagent absolument pas de faire des groupes scolaires de plus d'une unité. De plus, il n'y a pas de besoin scolaire dans ce secteur. Le but de l'acquisition est, à long terme, de construire un ou deux immeubles de logements sur les parcelles qui se situent entre l'avenue Godefroy, la gare des Eaux-Vives et les Allières. Il est bien clair que ce type d'entreprise ne se résout pas en cinq ans, ce qui permet de laisser le bénéfice de l'utilisation de la villa à l'actuel occupant pendant cette durée. Trois millions

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

sont inscrits au PFI pour l'acquisition de terrains et on n'a encore rien dépensé. Ce secteur va fortement s'urbaniser dans les prochaines années et, si la Ville ne pose pas des options maintenant, il y en a d'autres qui se chargeront de le faire à sa place.

Peut-on savoir quel type de logements est susceptible d'être construit sur cette parcelle ? Au vu de la présence du groupe scolaire, on voit mal autre chose qu'un immeuble de trois niveaux sur rez. Cela ne fait pas beaucoup de logements. Qu'on prouve le contraire et cela incitera peut-être à voter cette proposition!

Discussion de la commission

L'Union démocratique du centre (UDC) trouve qu'on est dans l'irréel avec cette proposition, à moins qu'on veuille proposer un nouveau nid à squatteurs. Il n'y a aucun projet. La Ville, tout comme l'Etat, s'empare de plus en plus des propriétés privées. Dans toutes les discussions, on n'a jamais entendu parler de construction de logements HBM. L'UDC refusera cette proposition.

Le Parti libéral déclare que ses membres refuseront aussi cette proposition. Il s'agit d'acquérir un bien privé, alors qu'il n'y a encore aucun projet. La Ville ne peut pas mener une politique qui consiste à réserver des terrains au cas où. Les libéraux considèrent que ce n'est pas faire un bon usage des deniers publics.

Le Parti socialiste annonce qu'il refusera cette proposition, mais pas pour les mêmes raisons que les préopinants, puisqu'il est favorable à l'acquisition de terrains en vue de la construction de logements. Le projet proposé s'élève à 1,67 million, mais à cela s'ajoutent les 455 000 francs de la villa et le revenu locatif. En réalité, on a donc une proposition qui s'élève à 2 133 000 francs. De plus, il faut faire attention à ne pas faire de la surenchère par rapport aux terrains avoisinants. Le terrain voisin correspond à une surface plus grande et a été évalué moins cher. Cela est susceptible de poser des problèmes lors de futures acquisitions dans ce secteur. Le fait de laisser aux propriétaires actuels l'usufruit de la maison pendant cinq ans à titre gratuit pose problème, car il est certain que, dans cinq ans, ils feront recours sur recours. Le dernier point mis en exergue est qu'il manque dans cette proposition une estimation du nombre de logements susceptibles d'être construits en ce lieu. On ne peut donc pas décider d'une telle acquisition sans même savoir combien de logements seront construits sur cette parcelle à long terme. Il s'agit d'une somme importante. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera cette proposition.

Les Verts ne sont pas franchement enthousiastes. De leur point de vue, la stratégie d'acquisition manque de cohérence, puisque, chaque fois que la Ville achètera une parcelle dans ce secteur, cela coûtera de plus en plus cher. Les Verts sont

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

sceptiques sur cette manière de procéder, néanmoins, ils accepteront cet achat, car la nécessité de créer du logement en ville de Genève se fait de plus en plus urgente.

A gauche toute! se dit très embarrassé par cette proposition, c'est pourquoi il s'abstiendra.

Le Parti démocrate-chrétien a longuement discuté avec un de ses représentants à la commission de l'aménagement à propos de cette proposition. Il en conclut que la stratégie d'acquisition foncière est un véritable jeu d'échecs et qu'il s'agit de ne pas rater l'acquisition de certaines parcelles stratégiques. Il déplore qu'aucun projet concret, même à long terme, n'ait été proposé lors de la présentation de l'objet. Il s'abstiendra sur cet objet.

Les radicaux déclarent qu'ils ont une position mitigée concernant la proposition PR-684, car il s'agit réellement de développer ce quartier et il faut s'en donner les moyens. On sait très bien que, si la Ville n'achète pas cette parcelle, un autre l'achètera. D'un autre côté, il faut faire une réelle pesée d'intérêts pour une acquisition d'un tel montant. Le groupe radical s'abstiendra également.

Vote

La proposition PR-684 est refusée par la commission des finances par 6 non (2 UDC, 2 L, 2 S) contre 3 oui (Ve) et 3 abstentions (1 R, 1 DC, 1 AGT). (1 AGT, 1 PDC et 1 S sont absents.) (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, j'ai un problème... (*Exclamations.*) Je suis ravie de voir que chacun, dans cette assemblée, prend en compte les problèmes... J'ai un problème, parce que l'initiative du Conseil administratif me semble aller dans le bon sens, à savoir qu'il est important de s'assurer la maîtrise du foncier en ville et de pouvoir acquérir, en tout cas lorsqu'on a une vision de ce que pourrait être l'aménagement urbain, des parcelles qui serviront, peut-être pas aujourd'hui ni demain, mais après-demain, à créer un véritable projet.

Dans le cas qui nous occupe particulièrement, et c'est ainsi que je vais justifier mon vote, j'ai l'impression que nous payons un tout petit peu trop cher une parcelle qui ne le mérite pas, ou peut le mériter, peu importe, sauf que nous ouvrons une boîte de Pandore. Nous ouvrons une boîte de Pandore en payant plus que ne le préconise l'Office cantonal du logement (OCL) et, en l'ouvrant, nous allons au-devant de divers problèmes.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

Premièrement avec les propriétaires de la parcelle d'à côté, avec lesquels nous sommes en litige. Ils ne comprendraient pas très bien que nous continuions nos procédures et que nous ayons payé plus cher la parcelle voisine. Mais, surtout, nous ouvrons une boîte de Pandore dans ce sens où nous, collectivité publique, nous allons rendre l'accessibilité aux parcelles plus difficile et plus chère. C'est-à-dire que nous allons créer une jurisprudence dans laquelle nous n'avons rien à gagner aujourd'hui.

Et là, je ne parle que pour moi. Je ne parle pas pour mon groupe, parce que mon groupe soutiendra probablement l'acquisition de cette parcelle et j'entends bien pourquoi. Néanmoins, j'entends faire valoir la position qui est la mienne, qui est de dire que si nous voulons ouvrir la porte aux spéculateurs, nous devons voter l'acquisition de cette parcelle: 455 m², au prix où nous la payons, c'est quasiment trois fois le prix. On arguera que nous payons la maison... Bien. Lorsque les Pochon l'ont acquise, ils savaient qu'ils étaient en zone de développement 3, ce qui ne les a pas empêchés de faire des travaux faramineux. Et aujourd'hui, ils veulent nous faire payer ces travaux!

J'ai très bien entendu les arguments qui disent: «Oui, mais peu importe, si nous l'acquérons maintenant, ce sera toujours moins cher que si nous le faisons dans dix ans...» Néanmoins, nous avons un droit – le droit de préemption – et, même si nous refusons ce soir l'acquisition de cette parcelle, nous gardons quand même notre droit de préemption. Il me semble important de donner le signe que nous ne voulons pas que la spéculation s'installe dans ce quartier. Si les collectivités publiques acceptent aujourd'hui de payer le prix demandé, nous serions, pour «rentabiliser», obligés d'appliquer une densité de l'ordre de 4. Impossible! Une densité de 2,5 serait la plus légitime.

Même si, en commission, j'ai voté contre l'acquisition de cette parcelle à ce prix-là, si le Conseil administratif me donnait la garantie que le taux de densité était de l'ordre de 2,5, nous ferions, me semble-t-il, une bonne affaire. Si ce n'est pas le cas, pour ce qui me concerne personnellement et en tout cas pour les Indépendants de gauche, c'est très cher payé. Et c'est très cher payé pour des travaux faits en toute connaissance de cause.

Evidemment, il existe, en tout cas aux Eaux-Vives, des espaces qui sont plus densifiés. Je vous donne deux ou trois exemples. A Villereuse, on est quasiment à 4, mais ce n'est pas possible pour la parcelle dont nous sommes en train de parler. Pour ce qui me concerne, et pour les Indépendants de gauche, si le Conseil administratif nous assure qu'en acquérant cette parcelle il peut nous garantir une densification de 2,5, je dirai que nous n'avons pas fait une mauvaise affaire. Si ce n'est pas le cas, je recommanderai à cette assemblée de ne pas voter cette acquisition.

Pour les raisons que je vous ai données il y a une minute, nous gardons notre droit de préemption et nous ne favorisons pas la spéculation en ouvrant une boîte

de Pandore que nous aurons du mal à refermer. En effet, si nous calculons le prix demandé pour la surface que nous acquérons, nous payons quasiment 3000 francs le mètre carré. C'est inenvisageable! J'imagine que les milieux de la spéculation adoreraient une telle erreur de notre part... (*Remarque.*)

C'est pourquoi, si je dois vous donner une indication de vote, je dirai que j'attends des réponses du Conseil administratif. S'il accepte de nous garantir une densité de 2,5, nous voterons, en tout cas les Indépendants, cette acquisition. Si ce n'était pas le cas, nous vous recommanderions de la refuser et d'attendre que le temps passe. Nous pourrions de toute manière nous prévaloir de notre capacité de préemption sur le terrain qui nous occupe.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, force est de constater que, lors des débats de commission, une majorité assez nette, tous partis confondus, a refusé ce projet, notamment les libéraux. Pourquoi l'avons-nous refusé? Tout simplement parce qu'il s'agit ici de l'acquisition d'un bien privé sans aucun projet concret amené par le magistrat. Ceci a été tellement bien vu par l'ensemble des commissaires que, comme l'a expliqué M^{me} Wenger assez clairement il y a quelques minutes, même le groupe de M. Pagani était extrêmement emprunté en commission.

Pour notre part, nous sommes moins empruntés, puisque, sur le principe, nous pensons que les privés peuvent faire mieux que l'Etat en termes d'acquisitions de parcelles, surtout lorsqu'il y a de la construction réelle de logements à la clé.

Ici, de quoi s'agit-il, Mesdames et Messieurs? Il s'agit de faire de la réserve. Pour notre part, et vous répondrez, Madame la présidente, à M^{me} Wenger, ce n'est pas tant la spéculation qui nous fait peur. Ce qui nous fait peur c'est que, sans projet, cette acquisition soit finalement un nid à squatters et que nous assistions au renouveau du squat.

Mesdames et Messieurs, lorsque l'on veut faire de l'acquisition, il faut amener un minimum de plans d'aménagement, un minimum de constructions de logements. Ici, ce n'est pas le cas. En outre, comme cela a été rappelé, c'est fort cher payé pour ne rien faire. Nous considérons, Mesdames et Messieurs, que la Ville a mieux à faire des deniers publics des citoyens et habitants de la Ville de Genève que de les dépenser grassement pour le simple plaisir d'un magistrat qui a mal ficelé un projet.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). A entendre les conclusions du groupe libéral, qui prétend – ce n'est pas tout faux, mais... – que le Conseil administratif vient sans aucun projet et que le privé ferait bien mieux, les Verts répondent que

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

le groupe libéral n'a peut-être pas exactement compris la démarche du Conseil administratif, s'agissant de ce projet.

Je me permettrai donc de resituer les choses et de dire comment les Verts les ont comprises. Ce que nous savons, c'est que le Conseil administratif a une politique d'acquisitions du foncier avec l'objectif de construire 300 logements par année. Pour ce faire, il s'agit au minimum d'acquérir du terrain et ce Conseil municipal a voté, pour le budget 2009, la possibilité qu'une personne s'occupe spécifiquement de rechercher des terrains.

C'est ce qui est en train de se passer. Le Conseil administratif, par la voix de M. Pagani, nous fait la présente proposition. Où se situe cette proposition? Elle se situe sur un lieu extrêmement important, la future gare du tronçon Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). C'est vous dire que c'est un secteur qui va très fortement se développer et s'urbaniser ces prochaines années. Voilà ce que les Verts y voient.

Urbanisation, développement ces prochaines années... La Ville doit donc décider – maintenant, pas demain! – de poser un certain nombre d'options stratégiques. Et c'est ce qu'elle fait à travers cette proposition, puisqu'elle nous explique que, dans ce secteur, la Ville a déjà acquis trois parcelles. Je reviendrai sur l'une d'elles, évoquée par M^{me} Wenger tout à l'heure, mais nous savons que la Ville a déjà naturellement acquis trois parcelles dans ce secteur.

Par conséquent, la Ville doit poursuivre, sinon il ne servira à rien d'avoir démarré cette politique d'acquisitions petit à petit, que ce soit par de l'achat gré à gré ou par l'exercice de son droit de préemption. La question qui nous est posée à travers cette proposition est bien de savoir si la Ville poursuivra ou pas l'acquisition de parcelles dans ce secteur. Eh bien, les Verts répondent oui et entrent en matière sur cette proposition! Les Verts répondent oui, nous devons poursuivre, et nous étudions l'opportunité de l'achat de cette parcelle.

De quoi s'agit-il précisément? Il s'agit de payer un prix de 1 675 000 francs, tous frais compris, pour cette acquisition. Pour leur part, les Verts regrettent que M^{me} Wenger n'ait pas jugé nécessaire de mettre sur l'intraCM les différentes annexes que nous avons reçues, c'est-à-dire l'expertise que M. Pagani nous avait fait parvenir en son temps, puisque la Ville a tenté de négocier un rabais sur le prix d'achat.

Le couple est vendeur et la Ville négocie. Ce que nous avons appris, c'est que, au départ, le prix de vente était au-dessus de 2 millions de francs et que, grâce à une expertise, il a pu baisser. M. Pagani et ses services n'ont pas réussi à faire baisser davantage, et on peut comprendre que les propriétaires ne l'aient pas souhaité. C'est clair, c'est peut-être un peu cher, mais ce sont les prix du marché, cela nous l'a été confirmé.

Cependant, les Verts étaient les seuls à accepter cette proposition en commission. Et les Verts avaient bien eu l'intuition que c'est maintenant qu'il faut poursuivre cette politique et pas demain, parce que demain ce sera encore plus cher. Oui, c'est cher aujourd'hui, mais ce sont les prix du marché et nous savons que l'Etat met un certain nombre de cautions là-dessus. Oui, ce sera encore plus cher demain, à travers un hypothétique exercice du droit de préemption, procédure dont on nous a expliqué qu'elle avait tout de même un coût.

Pour cette raison-là, nous avons considéré que l'acquisition par la Ville d'un certain nombre de parcelles présentait un intérêt stratégique. A un moment ou à un autre, il faudra bien acquérir la parcelle en question ou, alors, vendre les parcelles avoisinantes. Mais acquérir une parcelle dans la perspective d'un plan d'ensemble pour construire un certain nombre d'immeubles dans une zone de développement, cela veut aussi dire... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Madame Wenger, permettez-moi de poursuivre, merci! Cela veut aussi dire, lorsqu'il y aura un fameux plan localisé de quartier, que la Ville aura une monnaie d'échange.

De notre point de vue, nous sommes de toute façon gagnants. Nous achetons peut-être aujourd'hui un peu cher, mais ce sont les prix du marché – on nous l'a dit en commission et les expertises le confirmaient – et, deuxièmement, c'est une monnaie d'échange pour le futur, pour le cas où nous renoncerions à construire sur ce périmètre. Nous ne sommes pas perdants.

Ouvrir la boîte de Pandore? Non, je ne crois pas! Nous ne le pensons pas. S'agissant du litige – Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Wenger, qui pourtant a écrit ce rapport – il nous a été dit que les tribunaux avaient donné gain de cause à la Ville et qu'une commission d'expertise déciderait du prix. Soit nous paierons moins de 500 francs le mètre carré, soit nous paierons au prix actuel, 1000 francs. De toute manière, nous considérons que nous ne serons pas perdants. Ici, il est extrêmement important à notre sens de pouvoir planifier des constructions de logements à côté de la gare du CEVA.

En conclusion, la question est de savoir si la Ville renonce à construire dans ces secteurs ou si elle développera des projets de logements. Les Verts sont résolument en faveur de la maîtrise du sol dans une vision d'ensemble. Les Verts sont donc résolument en faveur de l'achat de cette parcelle.

Mais il me vient à l'esprit, là, juste présentement, que nous avons abondamment regretté, en commission des arts et de la culture, que la Ville ait renoncé à acheter les anciens locaux de la SIP, lesquels aujourd'hui manquent cruellement pour développer le Bâtiment d'art contemporain (BAC). A un moment donné, il faut oser dire: «Voilà, nous pensons que c'est dans ce secteur qu'il faut miser!» Les Verts y sont favorables et c'est dans leur programme: du côté de la gare du CEVA, il y a des enjeux extrêmement importants pour notre communauté et notre municipalité.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

Voilà pourquoi les Verts ont accepté cette proposition en commission et voilà pourquoi ils l'accepteront encore ce soir.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour notre groupe, le débat fut rude. Effectivement, c'est cher, mais qu'est-ce qui ne l'est pas au centre-ville de Genève, à côté de la future gare du CEVA aux Eaux-Vives? Il faut juste se rendre compte que nous sommes déjà dans une situation de pénurie. Nous parlons ici du centre-ville, voire du cœur de notre cité et, de toute façon, ce sera cher.

Penser que nous aurons une parcelle au rabais est illusoire. La seule question à laquelle nous devons répondre ce soir est de savoir si, oui ou non, la Ville veut acquérir et construire dans le quartier des Allières. La cherté, nous l'aurons aujourd'hui, mais nous l'aurons encore demain, parce que, même si nous arrivons à construire, nous construirons en périphérie de la ville. Or, là, nous parlons d'une parcelle en plein centre de la cité. Forcément, ce sera cher.

Une opportunité nous est offerte par les Pochon. La Ville a déclaré qu'elle voulait acquérir dans le quartier. Voilà, la question est là: oui ou non, la Ville de Genève veut-elle construire demain aux Allières? Pour notre part, nous estimons que c'est un quartier stratégique et que la Ville peut y faire des choses. Ce sera cher, mais permettez-moi de m'étonner de voir votre verve face à cette dépense inutile d'argent, puisque, pas plus tard qu'il y a trois heures, nous avons voté 150 000 francs pour rien du tout, c'est-à-dire 10% de ce dont nous parlons en ce moment. Mais, pour 150 000 francs, nous n'avons pas un début de maison ou de parcelle!

Là, nous avons un terrain de 455 m² aux Eaux-Vives, en plein centre-ville. Permettez-moi de douter quand même de vos inquiétudes à dépenser l'argent public en ce moment. Si vous aviez un peu plus souvent ce souci tout au long de l'année, je respecterais votre point de vue. Je trouve quand même légèrement douteux que vous vous inquiétiez des prix de l'immobilier. Ce sera cher, mais ce sera cher aussi demain. Ce quartier est important, nous devons y construire. C'est pourquoi le groupe radical acceptera la proposition et votera le crédit.

M. Robert Pattaroni (DC). Vous l'avez lu dans le rapport de commission, notre parti a hésité. Il nous fallait discuter en caucus pour évaluer les avantages et inconvénients de la situation et voir ce que pouvait apporter une solution positive. Nous avons tranché: nous soutiendrons cet achat.

Pour ma part, je trouve tout à fait légitimes les préoccupations de la rapporteuse, qui appartient à un groupe qui a quand même un souci social absolument

dominant. Je comprends d'autant mieux aussi les préoccupations du groupe libéral, qui a toujours le souci de la bonne gestion publique, avec les moyens les plus adéquats du point de vue financier surtout.

Simplement, vous avez noté sans doute que le magistrat qui propose cette acquisition est un magistrat A gauche toute! et, jusqu'à présent, personne n'a osé prétendre qu'il gaspillait les deniers publics. Je pense que pour une partie d'A gauche toute! cela doit être une garantie. Nous respectons évidemment cette loyauté envers le magistrat. Mais nous avons fait un raisonnement économique et je pense que le Parti libéral pourra d'autant mieux le comprendre, pour autant qu'il écoute.

Du côté d'A gauche toute! et ses hésitations, je trouve un peu étonnant de voir que, par rapport à des personnes pour qui la stratégie en général est importante, on ne tient pas compte de ce que peut signifier une acquisition. Du point de vue économique libéral, il est clair qu'à un moment donné il faut se référer à une valeur marginale du bien ou de la propriété, que je préfère exprimer en termes de valeur utilitaire.

Comme l'ont très bien dit la représentante des Verts et le représentant du Parti radical, nous sommes ici en un lieu où véritablement l'investissement que nous faisons peut être considéré aujourd'hui comme cher. Mais demain, par rapport à l'usage, Madame la présidente, que nous pourrons faire de cette parcelle, soit pour construire, soit pour échanger, soit pour négocier, nous pourrons considérer que cela valait la peine du point de vue du bien public, de l'utilité publique.

Madame la présidente, et là je m'adresse aux tenants de la vision libérale de l'économie, combien de fois des grandes entreprises capitalistes, au sens de l'efficacité, achètent des biens, des terrains, des surfaces à des prix qui paraissent exorbitants? Pourquoi, Madame la présidente? Pour faire un cadeau au vendeur? Pas du tout! Parce que c'est le vrai calcul économique. On achète un bien X à un certain prix, parce que l'on sait que, au moment où on l'achète, ce bien peut paraître excessif, mais que, demain ou après-demain, il vaudra beaucoup plus.

Je ne voudrais pas reprendre l'exemple récent à Genève de ces hommes d'affaires russes qui ont acheté un certain complexe immobilier et qui l'ont revendu trois fois. De tels cas sont fréquents en ville de Genève. Cela montre bien qu'il faut savoir investir, même à un prix qui paraît un peu étonnant, parce que, demain ou après-demain, on sait que cela vaudra la peine. Les grands stratèges du point de vue politique ou du point de vue économique le savent très bien et, très rapidement, ils ont un raisonnement froid qui les conduit à dire oui à une proposition.

La présidente. Il faudrait, s'il vous plaît, Messieurs qui êtes à la tribune, que vous rejoigniez les places réservées pour le public, parce que vous êtes à l'endroit de la presse. Ce serait gentil si vous pouviez monter d'un cran. Merci beaucoup.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

M. Gilbert Schreyer (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la Ville a acquis un certain nombre d'objets dans ce secteur. Qu'en a-t-elle fait? Ce qui chatouille la susceptibilité d'un commissaire socialiste, c'est la mise à disposition gratuitement, durant cinq ans, de l'objet en question. Selon les services de la Ville, la valeur locative de cette maison représente entre 5000 et 6000 francs par mois. Après cinq ans de mise à disposition, le magistrat pense louer ce bien à une association ou à une ambassade, pour rentabiliser cet achat. Foutaise!

Ces arguments me font penser à ceux du magistrat Mugny concernant la Comédie, qui pourrait être vendue à une société privée pour rembourser une partie, ou une toute petite partie, de la Nouvelle Comédie. Foutaise!

Concernant l'interrogation du commissaire socialiste qui s'offusquait que l'on offre gratuitement le logement pendant cinq ans aux anciens propriétaires, je lui demande où on en est avec le 18, avenue Godefroy. L'achat de cette propriété a été approuvé par ce Conseil municipal le 2 décembre 2003. Cela fait six ans, soit septante-deux mois, à raison de 6000 francs par mois, cela représente 432 000 francs de location que je n'ai pas réussi à retrouver dans les comptes de la Ville. Et c'est la qualité de la gestion de la gauche.

L'argument selon lequel nous devons acquérir des biens immobiliers pour construire des logements sociaux me fait rire. Aucun projet n'a été présenté à la commission et, en plus, la Ville devra développer un miniquartier autour de la gare du CEVA. A la place de la Nouvelle Comédie, nous aurions dû proposer la construction de logements sociaux, de l'habitat en bordure d'une gare... Un rêve pour les Verts!

Laissons les privés avec leurs biens et leurs profits! Ne laissons pas se développer une socialisation du sol! N'aidons pas notre Ville à acquérir le savoir des spéculateurs par sa propre expérience! Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette proposition.

M^{me} Christiane Olivier (S). En préambule, M^{me} Wenger disait qu'elle avait un problème. Moi, j'en ai trois sur cette proposition, et je m'en explique. Tout d'abord, je voudrais dire à M^{me} Perler-Isaaz, vous lui transmettez, Madame la présidente, qu'effectivement nous avons beaucoup regretté, à la commission des arts et de la culture, que la SIP n'ait pas été en son temps achetée par la Ville, afin de permettre l'agrandissement du BAC.

Je voudrais simplement lui rappeler que ce n'est pas ce Conseil municipal qui en a décidé ainsi, mais l'ancien Conseil administratif lui-même, qui n'a pas voulu entrer en matière. Et non seulement il a décidé de ne pas acheter, mais il a décidé de ne pas louer. Dont acte.

Maintenant, pour revenir à la proposition PR-684 qui nous est soumise ce soir, je voudrais aussi dire en préambule que le Parti socialiste a toujours soutenu, qu'il soutient et qu'il soutiendra la politique d'achats de parcelles et de bâtiments en vue de construire de nouveaux logements pour la population ou de favoriser des échanges de terrains. En effet, la préemption du sol fait partie de nos options, contrairement à certains partis de droite.

Simplement, si nous sommes pour l'achat de parcelles ou la préemption du sol, ce n'est pas n'importe où, à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions. Je me félicite ce soir de voir deux partis, les radicaux et les démocrates-chrétiens, soutenir cette nouvelle politique de préemption du sol pour la mise à disposition de logements pour la population.

Pour revenir à la proposition PR-684, je voudrais souligner trois points. Premièrement, il s'agit d'un terrain de 455 m² qui a été négocié au prix de 1000 francs le mètre carré. C'est vrai qu'il y a eu des négociations et que le département de M. Pagani a pu obtenir une réduction du prix. Mais, avec 450 m² à 1000 francs, on arrive à 455 000 francs, et on peut se demander d'où vient la différence. C'est qu'il y a, sur cette surface, un bâtiment que nous achetons pour le prix de 1 150 000 francs, valeur du marché évaluée par une fiduciaire, je n'en disconviens pas. Simplement, il faut savoir que cette maison sera rasée, puisqu'on y construira, selon les propositions qui seront faites ultérieurement.

Par conséquent, 455 000 francs plus 1 150 000 francs fait 1 600 000 francs. Mais ce qui n'est pas dit et qui a été relevé par un préopinant, c'est qu'on est arrivé, en accord avec la baisse du prix total, à laisser cette maison à la disposition des propriétaires pendant cinq ans. La valeur locative étant estimée – non par nous, mais par la fiduciaire – à 107 000 francs par an, le revenu locatif annuel brut, multiplié par cinq, donne 538 000 francs – je suis obligée, excusez-moi, de citer tous ces chiffres. Pour en revenir au chiffre global, nous ne versons pas 1 610 000 francs aux propriétaires, mais en fait 2 133 000 francs, pour une parcelle de 455 m². Ce qui revient à dire que nous payons 4800 francs le mètre carré sur cette parcelle.

J'en vois l'utilité, c'est en zone de développement et c'est une question qu'on pourrait négocier. Mais là aussi, en achetant cette parcelle avec cette maison et cette location pendant cinq ans, nous participons, comme cela a été dit, à une certaine forme de spéculation. En outre, nous nous mettons en porte à faux avec les parcelles avoisinantes, puisque la parcelle N° 816, qui jouxte cette parcelle N° 815, a été acquise à moindre prix. Nous sommes en litige avec les propriétaires et nous voulons les payer 800 000 francs. Comment allons-nous acquérir davantage de parcelles sur ce périmètre si nous entrons aujourd'hui en matière sur le prix qui nous est fait? Les négociations ultérieures seront des plus difficiles avec les autres propriétaires, qui voudront à chaque fois hausser le prix.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

Mon deuxième problème, c'est qu'il a été dit qu'une négociation aurait lieu et que la villa serait laissée à la disposition des propriétaires pendant cinq ans. Que se passera-t-il si, au bout de cinq ans, les propriétaires ne désirent pas quitter les lieux? Même s'ils ont signé, Monsieur le magistrat, vous savez très bien que lorsqu'un propriétaire occupe un appartement, un lieu ou un bâtiment, il est très difficile de l'en faire partir. Nous nous attendons là aussi à des problèmes.

Le troisième problème nous a un peu plus préoccupés, au sein du Parti socialiste. Lorsque nous avons demandé combien de logements seraient construits sur cette parcelle et quel est le point de vue du département à cet égard, on nous a répondu peut-être cinq ou six logements. Or, question relation coûts-logements, les négociations seront difficiles.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste décide de ne pas entrer en matière sur cette proposition, d'autant plus que si nous voulons, sur ce terrain ou le terrain alentour, construire du logement social – comme c'est dans nos préoccupations – à 4800 francs le mètre carré que va nous revenir cette parcelle, je me demande quel type de logement social nous pourrions construire. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de refuser cette proposition. Mais nous tenons à souligner que le Parti socialiste a été, est et restera toujours pour la préemption du sol en faveur de nos concitoyens.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, avant un vote qui s'avère un peu difficile, je tiens à rassurer nos amis Verts, nos collègues démocrates-chrétiens et radicaux. Je reconnais bien volontiers que les choses n'ont pas été toutes seules et que nous avons eu un caucus assez animé autour de cet objet. Toutefois la majorité du groupe A gauche toute! soutiendra l'acquisition de cette parcelle pour les raisons qui ont été indiquées. Elle se trouve dans un lieu particulièrement stratégique, c'est vrai, tout près de la future gare du CEVA, de la Nouvelle Comédie, et il est très important que la Ville de Genève dispose d'un certain nombre de parcelles pour mener sa politique. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien que tout ait été dit, je dois quand même faire un certain nombre de rectifications, parce que ce dossier nous ouvre une porte – ou ne nous ouvrira pas une porte – quant à notre politique volontaire d'acquisitions foncières. Vous avez soutenu le Conseil administratif quand il vous a proposé, au budget de l'année passée, l'ouverture d'un poste pour la préemption, pour une politique active d'acquisitions foncières. C'est l'enjeu de ce débat.

Dès la prise en compte de ce dossier, j'ai eu les mêmes réticences que les vôtres, à tel point que, lorsque cette proposition est arrivée en plénière pour être renvoyée en commission, j'ai tout de suite mis en œuvre une nouvelle expertise – la première, sur laquelle je me basais, était faite par les mandataires du propriétaire – et je me suis entendu avec la présidente de la commission pour mettre ce dossier dans un frigo et réaliser cette expertise d'un commun accord avec les propriétaires.

Cette expertise a rendu les rapports et je les ai transmis. A quelque 100 000 francs près – au-dessous – nous étions dans la cible. J'ai rencontré les propriétaires, comme il a été dit, et nous avons négocié. Ils ont fait encore quelques carats de réduction. Toujours est-il que ce n'est que le début d'une série d'achats, d'échanges en vue de construire des logements bon marché, comme vous l'avez dit. Je fais un appel solennel, parce que la personne qui est chargée des acquisitions de gré à gré à la Ville de Genève, M. Klein, est extrêmement performante et nous avons eu depuis de nombreuses propositions d'achat.

Je rappelle que si nous n'avions pas acquis aux Ouches toute une série de petites villas du même genre, nous n'aurions pas pu construire, et le groupe scolaire, et les logements sociaux que nous avons eu le bonheur de mettre à la disposition de la population. Comme vous l'aviez décidé, ce secteur des Allières est prioritaire pour la Ville.

J'en viens sur le fond. Comme vous, j'ai été un peu prudent, M. Pattaroni l'a dit. Mais ce qui m'a décidé, c'est le vote du CEVA. Le vote du CEVA, Mesdames et Messieurs, était chancelant. Je vous rappelle que nous avons le projet non seulement d'y mettre une superbe Comédie, mais de construire, nous, Ville de Genève, 300 logements. Les terrains nous appartiennent. C'est signé, vous avez vu le plan directeur de quartier, que vous avez avalisé.

C'est dire si ce lieu stratégique est important pour le développement de notre ville, non pour en faire un secteur où des gens pourront acheter des villas de manière parfaitement scandaleuse à 70 millions de francs, comme certains le font aujourd'hui, au bord du lac...

Une voix. 74 millions!

M. Rémy Pagani, maire. ... 70 millions, Mesdames et Messieurs, mais des logements sociaux qui correspondent à la vie de la majorité de la population.

Je prends aussi un pari sur l'avenir, parce que c'est aussi pour moi une aventure dans laquelle je me suis lancé en faveur d'une politique active d'acquisitions foncières. Monsieur Pattaroni, il y a des vieux réflexes de personnes qui ont la

compétence d'acheter des terrains; elles disent que ce qui est cher aujourd'hui ne le sera pas demain.

J'en veux pour preuve un certain nombre d'acquisitions faites par mes prédécesseurs sur ce même siège et qui me rendent vraiment des services monumentaux. Je prends l'exemple du terrain acheté à la rue Jean-Louis-Prévost, juste à côté du collège Rousseau, où nous menons une action privé-public, Mesdames et Messieurs les libéraux, avec des promoteurs, qui ont, eux, acheté les terrains situés de chaque côté de notre parcelle. Nous créerons là aussi une centaine de logements, en toute intelligence avec le privé.

Tout ceci pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que je suis acquis maintenant, après réflexion, à l'idée de faire en sorte que ce terrain nous revienne, même s'il nous a été proposé pour un prix qui paraît aujourd'hui assez élevé. Mais je vous rappelle qu'il n'est pas question de spéculation. La spéculation n'est pas possible en zone 3 de développement, puisque le prix des terrains, malheureusement, je le concède, est passé de 650 francs – avant 2005 – à 1000 francs le mètre carré.

Nous achetons à 1000 francs le mètre carré et l'évaluation de la maison construite sur ce terrain a été faite par des experts au prix indiqué, c'est-à-dire que le tout revient à 2 200 000 francs. Si on veut faire un calcul réducteur, Madame Olivier, je m'excuse de le dire, on peut dire que c'est 4000 francs le mètre carré, mais ce n'est pas vrai. Du point de vue juridique, le terrain vaut 1000 francs le mètre carré et personne devant les tribunaux ne pourra se prévaloir de cette situation, y compris dans le litige que nous avons avec les propriétaires d'à côté, puisque la préemption s'est faite à 650 francs le mètre carré.

Je ne veux pas revenir sur l'essentiel, simplement on voulait des garanties. M^{me} Wenger me demandait la garantie de construire à une densité 2,5, mais il est évident que je ne pourrai pas la lui donner. Ne serait-ce que du point de vue de l'honnêteté de la transaction, nous ne pouvons pas faire une transaction immobilière en ayant dit qu'on allait mettre une densité de 1,2 puis en rajouter maintenant. Mais toujours est-il que vous êtes sensés, comme moi, et vous comprendrez que ce terrain prendra de plus en plus de valeur.

Cela dit, je n'ai pas envie de passer en force sur ce dossier et je voudrais vous faire une suggestion, car, à mon avis, il n'y a pas une majorité pour que cela passe...

Des voix. Mais si!

M. Rémy Pagani, maire. Bien, alors je me soumetts à votre sagacité, Mesdames et Messieurs!

Deuxième débat

La présidente. J'attire votre attention sur le fait que nous votons sur l'arrêté et non pas sur les conclusions de la commission.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 38 oui contre 30 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et M^{me} et M. Nathalie et Patrick Pochon en vue de l'acquisition de la parcelle N° 815, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 455 m², sise avenue Godefroy 10, pour le prix de 1 600 000 francs;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 815, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 455 m², sise avenue Godefroy 10, pour le prix de 1 600 000 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 675 000 francs, frais d'acte, émoluments, enregistrement compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 675 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 6. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, la démocratie veut que nous ayons droit à un troisième débat. J'applique donc les lois démocratiques, je demande un troisième débat!

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (24 oui contre 35 non et 7 abstentions).

La présidente. Nous aurons le troisième débat lors de la session de février.

20. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 543 000 francs destiné à la première tranche des travaux de rénovation et de remise à niveau des toilettes publiques existantes de la Ville de Genève (PR-705 A)¹.

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition N° 705 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2009. Elle a été traitée lors de deux séances de ladite commission, le 3 juin 2009, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, et le 2 septembre 2009 sous celle de M^{me} Maria Pérez. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici remercié.

Résumé du préambule de la proposition

Suite au refus, par le Conseil municipal le 13 mai 2005, de la proposition PR-343 prévoyant le remplacement des W.-C. publics par des sanisettes auto-nettoyantes, les enseignements ont été tirés et un groupe de travail composé du Service logistique et manifestations (qui a pour tâche l'entretien des 70 toilettes publiques disséminées sur le territoire communal), du Service de l'énergie et du

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 6694.

Service des bâtiments a été mis sur pied en vue de l'établissement de nouvelles recommandations techniques et environnementales en matière de rénovation et d'adaptation des W.-C. existants. Les toilettes de la place du Bourg-de-Four ont servi de projet pilote pour la recherche des matériaux et l'établissement des coûts.

Présentation de la proposition

La proposition a été présentée aux membres de la commission par MM. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du département municipal de l'environnement urbain et de la sécurité, Philippe Meylan, chef du Service municipal des bâtiments, et Olivier Salamin, chef des ateliers du Service logistique et manifestations.

Le magistrat a annoncé qu'il présentait avec cette proposition PR-705 un plan de rénovation considérablement moins cher que le précédent, avec des installations plus sûres et résistant mieux aux déprédations. Dans un style carcéral, les toilettes rénovées offriront le moins possible d'éléments saillants et d'accessoires, tels que couvercles ou lunettes, susceptibles d'être vandalisés.

M. Meylan a précisé que ce premier programme concerne dix toilettes et qu'il sera suivi ultérieurement par une seconde demande de crédit pour onze autres installations (la liste complète se trouve dans la proposition PR-705). Il est clair que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ne pourra être améliorée que pour les installations situées en surface, et non pour celles existant en sous-sol. Deux sanisettes du précédent projet subsistent à la plaine de Plainpalais et à la place de la Navigation mais dont la qualité de service et de confort est contrebalancée par le coût élevé de leur entretien. Les principes de base qui doivent désormais être appliqués sont les suivants: utilisation maximale de la lumière naturelle, élimination des recoins en vue d'améliorer le contrôle social, choix de matériaux inoxydables, de faïences et carrelages résistants, d'éclairages encastrés et d'une signalétique extérieure élégante.

M. Salamin a, quant à lui, rappelé la lassitude de ses équipes confrontées à la saleté et surtout aux déprédations volontaires. Il a également expliqué que les économies d'eau sont importantes avec le système choisi, à tel point que, pour le cas du Bourg-de-Four, le coût de l'opération sera amorti en cinq ans, au vu des économies de coût de l'eau réalisées.

Questions des commissaires

Diverses questions ont été posées. La rapporteuse ne sélectionne que celles ayant trait le plus directement au sujet et complétant véritablement l'information, dans l'ordre où elles ont été posées. A une question libérale, M. Maudet a répondu

qu'aucune signalétique particulière n'est prévue, car il y en a déjà beaucoup trop dans la ville. Pour répondre à un commissaire de l'Union démocratique du centre, il a été précisé que le choix des toilettes énumérées dans la proposition PR-705 l'a été en fonction de critères de fréquentation, et que, vu le futur chantier, il n'était pas prévu d'investir dans la rénovation de W.-C. placés sur le parcours projeté du CEVA. Pour répondre à un commissaire démocrate-chrétien, M. Maudet a évoqué la réflexion en cours sur la question des toilettes pour femmes complétées par des espaces pour changer les bébés. Il a également précisé à un autre commissaire démocrate-chrétien qu'il n'y aurait ni lunette ni papier en raison du vandalisme et des rouleaux volés ou utilisés pour boucher les cuvettes. D'après le magistrat, la durée de vie d'un rouleau de papier hygiénique dans les toilettes publiques ne dépasse pas cinq minutes! La question des toilettes payantes, même par carte de crédit, a été posée par un commissaire de l'Union démocratique du centre, mais la Ville a renoncé au paiement, qui est finalement dissuasif et qui incite à se soulager n'importe où. Il a été précisé également que les toilettes de la place Longemalle et celles de la place Dorcière sont ou seront traitées dans le cadre des projets de rénovation de ces lieux. Une question libérale a donné l'occasion à M. Maudet de rappeler que le présent crédit, par rapport à la proposition PR-343, fait baisser le coût à la pièce de moitié. Un commissaire socialiste s'inquiète pour l'accès aux personnes handicapées et demande si l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) est associée aux réflexions, ce qui est le cas. A un commissaire démocrate-chrétien qui s'étonne que le concept présenté semble davantage répondre au souci d'affronter les incivilités qu'à celui du confort des usagers, en particulier les touristes, M. Maudet répond que la propreté est le meilleur garant d'un bon accueil plutôt que le décor. Il est également précisé que d'autres villes suisses (Lausanne, Berne, Zurich et Bâle) ont été visitées dans le cadre de l'étude pour la proposition PR-343. A une question radicale évoquant à nouveau le choix de la gratuité, le magistrat radical rappelle que le Conseil municipal a exprimé en 2005 son souhait de préserver l'offre de toilettes publiques généralistes et ouvertes.

Discussion

L'audition d'un responsable de Zurich a été demandée par un commissaire démocrate-chrétien, celle de HAU (voir plus haut) par un élu socialiste, celle des services d'hygiène par un commissaire Vert, et encore celle de Pro Juventute ou Pro Familia par un autre commissaire démocrate-chrétien. Après discussion, elles ont toutes été refusées avec des scores variables.

Concernant la proposition PR-705, un commissaire socialiste rappelle que le précédent projet sur le même sujet avait été refusé parce que trop coûteux. Elle estime que la réflexion du Conseil administratif et des services a été bien

menée. Leur position est cohérente avec les demandes d'économies du Conseil municipal. Une commissaire d'A gauche toute! est d'accord avec la proposition PR-705 et pourrait la voter tout de suite. Un commissaire libéral ne craint pas le manque d'accessoires, mais bien plutôt les éventuelles oppositions d'associations de protection du patrimoine. Une commissaire des Verts trouve la proposition PR-705 réaliste et que le plus important est la propreté. Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite un vote rapide. Le vote est finalement reporté en attente d'informations complémentaires (en l'occurrence le prix final des toilettes de la plaine de Plainpalais et de la place de la Navigation. Le courrier de réponse n'a pas été retrouvé par la rapporteuse, qui s'en excuse, mais cela n'a pas d'impact sur la présente proposition).

Le 2 septembre, la discussion a repris. En particulier, le groupe démocrate-chrétien déplore le manque de commodités offertes par cette solution, dans l'une des villes les plus riches du monde. Une commissaire socialiste relève que toutes les auditions avaient été refusées et qu'il vaut mieux avoir, à terme, 21 toilettes propres et utilisables que des installations en mauvais état et inaccessibles. Le commissaire radical rappelle également l'épisode des toilettes trop luxueuses de l'ère Ferrazino. Un commissaire libéral trouve le montant tout de même élevé. Un commissaire démocrate-chrétien, appuyé par un commissaire de l'Union démocratique du centre, regrette que l'on doive plier devant une minorité de vandales. Une commissaire socialiste rappelle également les économies d'eau escomptées.

Un projet de recommandation est déposé par le groupe démocrate-chrétien demandant au Conseil administratif: «d'améliorer le concept dans l'intérêt des usagers, par la pose de supports à papier, par la mise en place de crochets pour les vêtements, la pose de porte-savons et de séchoirs à mains».

Il est refusé par 12 non (2 AGT, 2 S, 3 Ve, 2 L, 1 R, 2 UDC) et malgré le soutien de ses 2 auteurs DC.

Prise de position des groupes

Le groupe A gauche toute! vote le crédit. Les représentants de l'Union démocratique du centre déplorent les dégradations qui imposent un type de toilettes très minimaliste mais soutiennent la proposition PR-705. Le commissaire radical rappelle le refus des W.-C. luxueux lors de la précédente législature et trouve le nouveau modèle spartiate mais fonctionnel. Il votera donc le crédit. Les Verts approuvent également le crédit, même si les modèles proposés paraissent assez chers, mais ils préfèrent disposer de toilettes spartiates que de ne pas avoir de toilettes du tout. Enfin, les socialistes l'approuvent également, tout comme la (douce) moitié des libéraux! Seuls les commissaires démocrate-chrétiens restent opposés au projet.

Vote et conclusion

La proposition PR-705 est acceptée à la majorité des commissaires présents, soit par 11 oui (2 AGT, 1 L, 1 R, 2 S, 2 UDC, 3 Ve) contre 2 non (DC) et 1 abstention (L). En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté tel qu'il est formulé ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Isabelle Brunier, rapporteuse (S). Depuis Vespasien, on sait que le sujet des *water-closets*, ou des privés-publics, comme on les appelait à Genève jusqu'au XIX^e siècle, est d'importance. Ce soir, j'ai dû endosser le rôle de la dame pipi, et j'en profite pour rendre hommage à toutes les dames pipi du monde, parce qu'il n'y a pas de sot métier, ni de métiers dégradants. Et je salue en même temps les deux jeunes sœurs genevoises qui ont fait de ce terme, dame pipi, leur marque de fabrique.

J'ai dû endosser ce rôle parce qu'il est piquant de constater que la gent masculine, si prompte à exiger des W.-C. là où il est difficile d'en installer, comme à l'île Rousseau, par exemple, et cela sans nous épargner les détails anatomiques et les plaisanteries scabreuses, eh bien, cette même gent masculine joue les vierges effarouchées lorsqu'il s'agit de prendre le rapport sur un sujet qui, finalement, les dérange. Las, il faut parfois savoir laisser pisser le mérinos et empoigner l'affaire par le bon bout. (*Brouhaha.*)

Comme pour l'île Rousseau, ce sujet nous a valu un affrontement entre hommes et femmes, les premiers, ou du moins une partie d'entre eux, exigeant papier et portemanteaux, tandis que les secondes, plus spartiates, ou plus organisées, étant prêtes à s'en passer, pourvu qu'il y ait des toilettes en nombre suffisant dans la ville et qu'elles soient propres et accessibles.

Finalement, c'est cette position, si j'ose dire, qui a eu le dessus et c'est donc la version basique, solide, mais propre et sûre, d'installations qui vous est proposée ce soir. Nul doute qu'avec ce genre de caractéristiques et les qualificatifs qui s'y appliquent, elles ne tarderont pas à être qualifiées, après les sanisettes et les ferrazinettes, de maudettes! (*Rires et applaudissements.*)

Premier débat

M. Jacques Baud (HP). Je trouve très bien qu'on restaure les toilettes, c'est magnifique! Mais j'aimerais rajouter quelque chose: qu'on assure une certaine sécurité de façon qu'on puisse aller faire pipi en paix! Car il est bien vrai que, à

l'heure actuelle, les toilettes publiques sont des dépotoirs assez désagréables et qu'on n'ose pas y aller sans risquer de se faire agresser.

De ce côté-là, trouvez un moyen, je ne sais pas... trouvez un système où la sécurité puisse être assurée! Je ne sais pas comment faire, mais je pense que vous trouverez. Je vous remercie.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une large majorité s'était dessinée lorsque cette proposition nous a été soumise en séance plénière, puis renvoyée en commission des travaux et des constructions, pour la simple et bonne raison que cette majorité reconnaît qu'il est urgent de rénover ce patrimoine, si l'on peut dire, et d'avoir des toilettes conformes, propres, hygiéniques. Personne ne l'a contesté, à tel point que lorsque cette proposition nous a été soumise, un grand nombre d'entre nous se voyaient déjà prêts à la voter sur le siège, si je peux dire en parlant des toilettes. Vous aurez compris...

Mesdames et Messieurs, il est vrai que, pour un grand nombre de touristes, c'est un peu la carte de visite. C'est peut-être le premier contact, après quelques heures de voyage, pour aller se soulager la vessie. On se doit de mettre à disposition des W.-C. qui ne soient pas choquants pour ceux qui en font usage.

Le problème, c'est qu'une première proposition, en 2005, n'avait pas passé la rampe, vous l'avez dit. Les ferrazinettes coûtaient pratiquement 0,5 million de francs l'unité, mais elles avaient l'avantage d'être autonettoyantes, automatisées et d'offrir un confort luxueux. Tous les travaux de notre commission se sont posés sur la question des toilettes confortables, avec ou sans papier. Ceci ne veut pas dire qu'elles seraient réservées uniquement aux sans-papiers... (*Rires.*) Vous avez aussi compris.

Ceci dit, plus personne ne s'est véritablement préoccupé d'une chose qui, pour les libéraux, vous l'aurez compris, est essentielle, à savoir les coûts. Mesdames et Messieurs, nous avons discuté la semaine dernière en commission des travaux et des constructions d'une proposition de rénovation du groupe scolaire de Saint-Jean. Elle nous est arrivée en CFC, je la salue et j'en remercie le magistrat, l'occasion étant là.

Nous avons constaté que pour la rénovation de cette école, où vous avez les W.-C. à chaque étage, les sanitaires, et quand je parle de sanitaires, cela veut dire cuisine et salle de bains pour deux appartements des concierges, plus des douches, le tout revient à 0,5 million de francs.

Or, ici, on nous demande pour un W.-C. public – à rénover, non pas à construire – 300 000 francs, parce qu'il faut ajouter le crédit d'étude à ces 250 000 francs.

Cela veut dire qu'on est pratiquement à 3 millions de francs. Si vous divisez par dix, cela fait 300 000 francs. Eh bien, il n'en faut pas trois pour faire le prix d'une villa qu'on aurait construite, en plus avec le terrain. Il y a quelque chose qui dérange dans les coûts et j'ose espérer qu'une majorité de ce Conseil municipal sera choquée par le coût de cette rénovation.

Quand nous lisons, dans la proposition PR-705, que pour l'électricité et les télécommunications – s'il vous plaît, il n'y a pas de papier, mais il y a les télécommunications! – il y en a pour 40 000 francs, je vous invite à réfléchir... Et nous n'avons pas vu le détail. Chez moi, j'ai refait la salle de bains pour 15 000 francs. C'est à peu près ce qu'il faut compter. Généralement, dans un appartement, on dépense 30 000 francs pour la cuisine et la salle de bains, on connaît les tarifs. Comment peut-on nous expliquer que pour des W.-C. publics on arrive à un montant de 300 000 francs pour de la rénovation?

Cette proposition, dans ces conditions-là, est totalement irrecevable pour le groupe libéral et je vous invite à suivre les conclusions du groupe libéral et à la refuser.

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, je pense que cela n'étonnera personne: le groupe radical votera cette proposition. Nous avons eu l'ère Ferrazino, luxe, calme et volupté... Un architecte, 500 000 francs la pièce, chaque W.-C. avait une tête différente – je ne sais pas si on peut dire cela... Maintenant, nous avons l'ère Maudet et les «maudettes», une appellation que je trouve vraiment très sympathique! (*Rires.*)

C'est plus spartiate, mais je rejoindrai un peu M. Queloz, pour dire que c'est du spartiate pas très bon marché. Nous avons donc étudié cette proposition en commission et nous nous sommes acharnés pendant plusieurs séances à faire une liste à la Prévert. Il y a eu le porte-savon, le crochet pour les habits, le savon lui-même, un miroir, le papier... Une seule chose manquait, le raton laveur... Pourtant, c'est justement pour ce genre d'équipement que le raton laveur serait utile...

C'est vrai que c'est cher, on ne peut pas dire le contraire. Ce que je trouve choquant, ce n'est pas tellement le prix. Ce que je trouve choquant, c'est que pour que ça résiste, on soit obligé de mettre du matériel quasiment carcéral, des équipements qui doivent résister à tout, par exemple à des attaques à la hache ou à un truc de ce genre-là. Comme c'était à l'époque le cas dans les abribus, les afficheurs ont demandé qu'ils résistent à des attaques à la hache. Je trouve extrêmement choquant de se dire que, c'est vrai, c'est cher et ce n'est pas génial.

Le groupe radical, qui va souvent manger au Bourg-de-Four, s'est arrêté pour aller visiter les toilettes prototypes du Bourg-de-Four...

M. Rémy Pagani, maire. Elles sont bien!

M. Guy Dossan. Oui, enfin, elles sont bien, peut-être, Monsieur le maire, mais c'est vrai que ce n'est pas génial. Enfin, elles répondent à un besoin récurrent... (*Rires.*) Je ne l'ai pas faite exprès, celle-là... Aussi idiot que cela puisse être, je dirai qu'il en va aussi de l'image de Genève. Pour le touriste qui arrive, l'image de Genève, actuellement, ce n'est pas génial! Les cabines W.-C. chimiques sur les quais pendant l'été, franchement, sur les photos de la rade, ce n'est pas génial.

Là, c'est cher, c'est vrai, mais on ne peut pas faire autrement que de passer par le paiement de ce crédit. Si on veut encore enlever quelque chose, on se retrouvera peut-être à devoir voter plusieurs crédits, parce que ce sera peut-être meilleur marché, mais le bon marché est toujours trop cher, je vous le rappelle.

Il y a quand même une seule chose que nous avons évitée dans ces toilettes, à la différence de celles du parc La Grange, et cela m'a étonné, c'est le fameux revêtement de catelles qui mangent les bactéries... (*Rires.*) Alors là, je dois dire que, heureusement, M. Maudet ne nous a pas proposé ce genre de choses dans les toilettes publiques. Soyons donc raisonnables! Cette proposition répond à un besoin avéré et je pense que nous devons la voter, même si elle est, c'est vrai, un peu chère.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien a été le seul à s'opposer dès le départ à ce projet, car nous n'y croyions absolument pas. Si l'on devait donner un titre à cette saga des toilettes municipales, je les appellerais *Les toilettes maudites*. On dirait même que c'est une fatalité pour les magistrats de gauche, on l'a dit tout à l'heure, parce que, même si on a envoyé M. Maudet nous présenter ce projet, il s'agit bien là d'un projet de M. Pagani. (*Remarques.*)

Je dirai donc: après le luxe des ferrazinettes, la misère des paganinettes! (*Rires.*) Ni lunettes, Mesdames et Messieurs, ni papier hygiénique, vous l'avez dit, ni savon, ni crochets pour habits, ni séchoir à mains... Mesdames et Messieurs, il est fortement déconseillé d'aller dans ces toilettes publiques. On ira une seule fois, on n'y retournera jamais! (*Protestations.*) Ces toilettes sont avant tout conçues pour le confort de l'administration, elles sont faciles à nettoyer.

Je dirai que ce sont des toilettes carcérales et «karchérisables»... (*Protestations.*) On n'a pas besoin de beaucoup de personnel, elles sont vite nettoyées et, comme l'a dit tout à l'heure M. Dossan avec raison, je déplorerais que, dans l'une des villes les plus riches du monde, l'on doive se conformer aux contingences qui nous sont imposées tout simplement par les incivilités ou par les gens qui vont se droguer dans les toilettes. C'est une honte!

Mesdames et Messieurs, vous riez bien lorsque l'on évoque ce sujet. On tombe dans le pipi-caca mais, Mesdames et Messieurs, c'est quelque chose de beaucoup plus sérieux, car c'est à l'aune de ces objets nécessaires à tous qu'on mesure la qualité de vie d'une ville. C'est une honte pour Genève! Nous avons honte quand c'était du luxe, nous avons honte quand c'est la misère, mais il y a un point commun dans les deux projets de MM. Ferrazino et Pagani, ils coûtent tout aussi cher l'un et l'autre.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). J'ose dire qu'avec ce sujet les jeux de mots coulent de source... (*Rires.*) J'entends mon collègue M. Lathion, vous transmettez, Madame la présidente, dire que les toilettes, il faut y croire. Je veux bien, mais je pense qu'il faut surtout les utiliser... (*Rires.*) Je reste persuadée que, dans ce projet, elles seront très fonctionnelles.

Au fond, qu'est-ce qu'on souhaite comme toilettes? On a effectivement critiqué, sous l'ère Ferrazino, les ferrazinettes, trop onéreuses. Maintenant, M. Maudet nous propose des toilettes qui sont effectivement d'un type un peu carcéral, «karchérisable», mais effectivement rapides à nettoyer et fonctionnelles. On veut des toilettes pratiques, mais certains disent qu'elles ressemblent un peu à un sarcophage. Bon, comme dirait la présidente, il est très difficile de chier dans un sarcophage... (*Rires.*) D'accord.

En l'occurrence, vous savez très bien que les toilettes publiques ne sont pas là pour offrir le même confort que chez soi. Dans les toilettes publiques, on y fera des petits pipis, donc ce sera rapide. Chose étonnante, on a beaucoup discuté, polémique, palabré au sujet du confort de ces toilettes grâce au Parti démocrate-chrétien, vous transmettez, Madame la présidente. On parle de confort. Or ce n'est pas le confort, mais la fonctionnalité qui doit primer dans ces toilettes.

Nous avons fait le tour du propriétaire. Effectivement, si on rajoute des crochets extrêmement pratiques pour pendre ses habits et son sac, éventuellement s'il y a de l'eau par terre, du savon pour se laver les mains, du papier toilette, c'est pratique. Le problème, c'est que si on met tout ça, plus la lunette qui risque d'être tachée et qu'il faudra nettoyer, il faudra aussi une dame pipi et ça coûte...

Une voix. Un monsieur pipi!

M^{me} Ariane Arlotti. Par conséquent, les toilettes pour lesquelles on a fait une économie d'énergie depuis le précédent projet coûteront plus cher que les 2 543 000 francs demandés dans cette proposition. Pour rester sur ce qui est proposé ici, c'est-à-dire fonctionnalité ma foi au détriment d'un certain confort, et

pour faire des petits pipis rapides, nous voterons donc cette proposition. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre audace!

M. Marc Dalphin (Ve). C'est mon tour, merci! Vivre sans toilettes, vous avez déjà imaginé? C'est quand même...

Une voix. C'est chiant! (*Rires.*)

M. Marc Dalphin. Non, mais c'est quand même une réalité pour 40% de la population mondiale. Imaginez encore sortir de la gare, traverser la place, apercevoir des silhouettes qui essaient de se dissimuler pour faire leurs besoins. Nous prenons alors conscience que l'accès aux toilettes est un des éléments de la dignité humaine.

Face au travail avilissant des nettoyeurs et nettoyeuses de saletés, face aux déprédations volontaires et aux coûts élevés qu'elles engendrent, pour des toilettes appropriées et hygiéniques, pour l'économie d'eau potable, nous voterons ce projet. Il vaut mieux avoir des commodités spartiates que pas du tout, ou hors d'usage.

Juste encore un petit mot: merci à l'auteure de ce rapport si bien rédigé.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous en sommes presque tous goguenards. De quoi parle-t-on? Des lieux d'aisance. Et qu'y fait-on dans les lieux d'aisance? (*Exclamations.*) On va y faire ce qu'on y fait régulièrement, raison pour laquelle cette proposition nous convient. Elle est presque moitié moins chère que la précédente et elle répond techniquement à ce que l'on peut en attendre, d'autant plus que, si plusieurs centaines de personnes y vont par jour, ce n'est quand même pas les W.-C. que nous avons à domicile. Il suffit qu'ils soient propres.

D'ailleurs, rappelez-vous que si l'on veut savoir comment cela se passe dans un appartement, on va d'abord aux toilettes pour s'en faire une idée. Voilà. Nous voterons donc très volontiers cette proposition. Cela reste au demeurant une carte de visite de notre ville et, pour qu'elle soit concrète, pratique, efficace, elle doit être faite avec un produit qui est clair, précis, facile à nettoyer et efficace.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, même s'il s'agit des toilettes, c'est un sujet sérieux, puisqu'on parle aussi d'argent. De toute façon, c'est un passage obligé tous les jours à plusieurs reprises pour chacun d'entre nous. Quand nous nous rendons dans des W.-C. publics ou dans ceux d'un restaurant, nous aimons les trouver en bon état. Il en est de même pour les W.-C. des parcs et nous avons le devoir moral de les remettre en bon état.

Le débat de ce soir reflète bien ce qui s'est passé à la commission des travaux et des constructions. Quelle qualité veut-on? Y aura-t-il des lunettes, du papier, pas de papier, l'électricité, de quoi langer les bébés? Tout a été dit, tout était possible.

On peut faire des choses simples. Je suis d'accord avec des choses simples, mais plus personne ne se préoccupe des coûts. Je vous dis qu'il est inadmissible, irrecevable et totalement insensé de sacrifier 300 000 francs des deniers du contribuable par W.-C. pour faire de la rénovation. Cela veut dire qu'on est à 140 ou 150 francs le mètre carré de carrelage, alors qu'on peut avoir du carrelage tout aussi performant, solide, beaucoup plus simple et modeste. Allez dans certaines entreprises qui en vendent et vous connaîtrez les prix!

Mais nous avons l'impression que, dans cette salle et souvent même à la commission des travaux et des constructions, ce qui est beaucoup plus grave encore, on ne prend pas la peine de regarder les prix dépensés au mètre carré pour du carrelage ou des W.-C. Mais 300 000 francs, c'est totalement inacceptable! Je vous le répète, vous en prenez deux et vous vous construisez une villa! (*Dénégation.*) Mais absolument! Absolument! Et là, les murs existent et il y a l'électricité. Calculez le prix du mètre cube SIA, vous êtes à 3500 francs! Mais, dans cette salle, tout le monde toussera lorsqu'on dépensera plus de 1000 francs le mètre cube pour la rénovation d'un bâtiment.

Alors, un peu de sérieux et pensez aux chiffres! Ne votez pas n'importe quoi!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce débat, comme le débat auquel j'ai assisté en commission des travaux et des constructions, avec des représentants du département de mon collègue et de mon département. Pour ma part, j'ai l'impression que et la commission et le Conseil municipal – même s'il a ressenti le besoin de filer la métaphore en la matière – ont effectué un travail sérieux.

Je resterai donc sur un registre sérieux, parce que, quoi qu'on en dise, le Conseil administratif, comme le Conseil municipal, je crois pouvoir le dire, fait le constat régulièrement du caractère non satisfaisant, voire franchement indigne,

d'un certain nombre de nos W.-C. Ils sont au nombre d'une septantaine sur le territoire municipal, qu'ils se trouvent à l'hypercentre, par exemple sur le pourtour de la rade, ou en périphérie, ou dans des parcs, ou dans divers lieux qui ne sont pas forcément les plus touristiques.

C'est un sujet que nous avons empoigné, mon collègue et moi, à notre arrivée au Conseil administratif, à la fois sous l'angle de l'aménagement – je reviendrai sur la question des coûts de rénovation, qui ont quelques caractéristiques qui justifient de notre point de vue ces coûts élevés – mais également sous l'angle de l'exploitation. Je me permettrai de vous donner quelques chiffres sur ce que coûte aujourd'hui, en termes de fonctionnement, l'entretien de cette septantaine de W.-C. publics.

Nous avons tous les deux fréquenté ensemble un certain nombre de ces toilettes... (*Exclamations et rires.*) Mais oui, parce que nous faisons ce travail de terrain qui caractérise les magistrats municipaux. Vous aurez d'ailleurs l'occasion de voir demain dans la presse, à travers quelques photos, la présentation des nouveaux pavillons de la rade, au nombre desquels vous trouverez, pas encore en photo parce qu'on ne les a pas encore installés, mais cela ne saurait tarder...

M. Rémy Pagani, maire. ... des W.-C.!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. ... des W.-C., qui ont précisément cette caractéristique d'être faciles d'accès pour les personnes handicapées, de ne présenter à peu près aucune aspérité pour le vandalisme ou ce genre de choses qui pose problème au demeurant sur les W.-C. existants. A l'image d'autres dossiers dont nous nous sommes saisis, nous avons décidé d'avoir une vision sur l'aménagement et sur l'exploitation, vision à notre sens bien nécessaire.

Et nous tombons sur la pierre d'achoppement principale dans ce débat: peut-on avoir des W.-C. à la fois propres, qui restent propres le plus longtemps possible, et en même temps accueillants? Eh bien, à l'instar de bien d'autres villes du monde occidental, nous pensons que non, qu'il s'agit d'une équation difficile.

Mais vous avez bien posé le dilemme, avec les fameux W.-C. présentés dans la législature précédente, à hauteur de 400 000 ou 500 000 francs la pièce, dimensions architecturales, décors et ainsi de suite. Grand luxe, ont dit certains, confort, mais alors avec la caractéristique de présenter, et on le voit aujourd'hui puisqu'on a réalisé trois prototypes sous l'ère du prédécesseur de M. Pagani, des coûts de fonctionnement extrêmement élevés. Avec, par exemple, la difficulté pour des W.-C. automatiques de garder la maintenance à niveau et de faire en sorte que tout le dispositif de jet notamment soit autonettoyant et fonctionne de façon optimale.

Nous sommes tombés d'accord tous les deux, et c'est la base de ce crédit, sur une rénovation en deux tranches. La première vous est soumise ce soir, à savoir dix W.-C.; la deuxième, dix ou douze W.-C., je ne sais plus, devrait vous parvenir prochainement pour étude, à l'image de ce que nous avons réalisé au Bourg-de-Four, que vous pouvez visiter – à titre de visite ou de visite plus approfondie – et qui nous donne entière satisfaction.

J'aimerais m'arrêter un instant sur les coûts. Pourquoi des W.-C. coûtent-ils cher? Monsieur Queloz, si je peux me permettre, via la présidente, de vous interpeller, je connais assez peu de propriétaires de villa qui ont bâti une villa pour 300 000 francs, laquelle est visitée par environ 6000 personnes par jour pour y faire pipi. (*Rires.*) Et si d'aventure cela devait se produire, je peux vous assurer que la villa ne coûterait pas 300 000 francs et je ne vous souhaite pas d'être ce propriétaire, ni même le locataire...

La réalité, Monsieur Queloz, c'est que lorsqu'on parle de rénovation, on parle d'emplacements qui ont déjà été désignés ou affectés pour des W.-C. publics, d'emplacements qui, à l'instar notamment de la place Longemalle, de la place du Molard, de la place Saint-Gervais, sont des lieux centraux où on s'attend à voir des W.-C., des lieux précisément déjà occupés par des W.-C., mais qui ont cette caractéristique d'avoir été construits pour la plupart dans les années 1960, 1970, par exemple en granit.

Pardonnez-moi le caractère trivial de l'observation, mais l'urine qui s'incruste dans cette pierre est particulièrement tenace et difficile à éliminer. Le fait est, et mes équipes le constatent puisqu'elles sont dans le département que je préside, qu'il est particulièrement difficile de nettoyer régulièrement, parfois plusieurs fois par jour, pour atteindre un niveau de propreté satisfaisant. Il est donc important d'investir suffisamment. Or, suffisamment, c'est relativement beaucoup, plutôt 250 000 francs que 300 000 francs – soyons honnêtes! – par W.-C., pour que, par la suite, les coûts de fonctionnement diminuent.

Je m'arrête maintenant sur les coûts d'exploitation. Nous avons dû, en quelques années, tripler – tripler! – les coûts d'exploitation. Nous sommes passés de 250 000 francs, 300 000 francs, à 850 000 francs. C'est le dernier appel d'offres que nous avons pu obtenir dans le courant de l'année 2008 pour les nettoyages de l'ensemble du parc des W.-C., avec parfois six passages par jour, notamment en bordure de la rade durant l'été. Et encore, nous ne sommes pas satisfaits du niveau atteint, parce que ces W.-C. sont inexploitablement et très vite dégradés.

Nous sommes donc obligés, c'est le postulat à travers ce projet que nous vous présentons, de donner une dimension il est vrai un peu plus carcérale. Je ne dis pas qu'on ne pourra pas, çà et là, rajouter quelques crochets, quelques aspérités.

Mais permettez-moi de vous livrer encore deux anecdotes. La première est relative au parc Trembley. Ce parc n'est pas exactement au centre-ville et il n'a pas la réputation d'être un lieu d'agressions en grand nombre, même s'il est aussi délicat que d'autres lieux. Nous y avons installé des nouveaux W.-C. l'année passée et, au bout de deux jours, ils ont été intégralement brûlés... Oui, Mesdames et Messieurs, brûlés, avec 15 000 francs de dégâts, simplement parce qu'il y avait du papier, un dispositif qui donnait la possibilité à des vandales de rapidement commettre leur forfait et de dénaturer la valeur de cet édicule. Voilà la réalité de cette première anecdote que je voulais vous livrer.

La deuxième anecdote concerne la sécurité, et je remercie M. Baud d'avoir évoqué la question, parce qu'elle n'est pas anodine. Il y a deux ans, un des employés du Service logistique et manifestations s'est fait carrément molester par une personne qui avait, une nuit, élu domicile pendant l'Euro dans un des W.-C. publics de l'hypercentre. Cela peut se produire. Cette personne, en l'occurrence, a tabassé l'employé, qui s'est retrouvé plusieurs jours à l'hôpital, suivis de plusieurs semaines de congé maladie. Malheureusement, ces W.-C., tels qu'ils étaient constitués avec des anfractuosités, des difficultés de visibilité dans l'exploitation, rendaient facile ce genre d'agression. Evidemment, c'est ce que nous souhaitons éviter avec le projet que nous vous proposons.

Nous avons évidemment réfléchi à l'amélioration des conditions de sécurité grâce, par exemple, à l'installation de caméras de vidéosurveillance. C'est à la mode... (*Remarque.*) Mais, voyez-vous, ce n'est pas précisément le lieu où les caméras de vidéosurveillance seraient le plus facilement admises. Nous nous heurtons là aussi à des contingences de sécurité qui sont celles de la sphère intime, que nous comprenons aisément lorsque nous parlons de W.-C. publics.

Nous sommes de toute façon dans des situations qui ne sont pas idéales; elles sont des compromis et j'estime que le compromis que nous vous proposons ce soir, mon collègue et moi-même, est intéressant. Il offre une valeur ajoutée pour les personnes handicapées et une valeur ajoutée écologique en termes de consommation d'eau, M. Dalphin l'a dit. Les W.-C. actuels, basés sur le modèle des années 1960 et 1970, c'est vraiment n'importe quoi. De ce point de vue là, des économies seront également faites.

C'est aussi une valeur ajoutée en lien avec le projet relatif aux tables à langer que nous souhaitons installer dans un certain nombre de ces W.-C. Surtout, Mesdames et Messieurs, c'est une valeur ajoutée en termes de coûts. Je le défends et je le démontrerai dans la phase d'exploitation, c'est réellement la possibilité d'avoir un impact sur des coûts d'exploitation qui, aujourd'hui, explosent. De surcroît, je le répète et j'en conclus par là, cette exploitation pose un problème de sécurité pour nos employés.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je ne saurais trop vous inviter à voter ce crédit, qui, précisément, est une première tranche. Il vous donnera l'occasion de juger sur pièces et, pour nous, de vous amener les éléments relevant de ce dossier et d'avancer. Les gens attendent et ils n'en peuvent plus de voir ces W.-C. se détériorer. Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, en particulier celles et ceux qui ont peut-être une constipation passagère sur le sujet... (*Remarques.*) Je vous invite à mettre le poing dans votre poche et à voter des deux mains ce projet.

M. Georges Queloz (L). Simplement pour corriger sur les prix... Je n'ai pas dit qu'on construit une villa pour 300 000 francs, j'ai dit que, pour le prix de la rénovation de deux W.-C., on peut construire une villa. Je n'ai pas parlé du terrain. Et si on prend encore la construction des murs... Là on parle de rénovation.

Au niveau des coûts, Monsieur Maudet, je suis désolé, on a parlé en termes de mètres cubes SIA. Expliquez-moi comment on peut, alors que l'électricité arrive dans chacun des W.-C., avoir 40 000 francs pour l'électricité et la télécommunication dans des W.-C. où il n'y a ni savon ni papier... Mais on a la télécommunication!

La présidente. Merci...

M. Georges Queloz. Vous avez parlé de constipation, je n'irai pas beaucoup plus loin pour parler de dysenterie cérébrale. Mais on en a entendu pas mal ce soir.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 50 oui contre 16 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif.

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 543 000 francs destiné aux travaux de rénovation et de remise à niveau de la première tranche des installations techniques des toilettes publiques existantes de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 543 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 54 184 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 400 000 francs du crédit d'étude voté le 23 juin 2008, soit un montant total de 2 943 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

21. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 650 750 francs (frais d'acte, émoluments, enregistrement compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 326, section Petit-Saconnex, propriété de feu M. Jean Tua, sise rue Chandieu (PR-703 A)¹.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La commission a traité de cet objet le 26 août 2009 sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 6688.

Auditions

Lors de sa séance du 26 août 2009, la commission a reçu M. Rémy Pagani, maire, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Marie Fauconnet, responsable de l'unité opérations foncières.

M. Pagani explique que, depuis des années, la Ville de Genève essaie d'acquérir cette parcelle qui bloque la pénétrante de verdure et la construction d'un groupe scolaire. Cela fait des années que M. Jean Tua tergiversait. Aujourd'hui, il est décédé et la Fondation de lutte contre le cancer qu'il a créée désire vendre. La Ville et la fondation sont tombées d'accord sur le prix de 650 francs/m². Pour une parcelle de 950 m², le montant total du crédit demandé s'élève à 650 750 francs.

M. Pagani trouve que c'est une bonne acquisition et il encourage les commissaires à approuver cette proposition.

M^{me} Fauconnet montre sur un plan que la Ville est déjà propriétaire de plusieurs parcelles aux alentours. En tant que collectivité publique, la Ville était le seul acheteur vraisemblable pour ce bien. C'est le principe d'une vente à terme qui a été retenu, puisque le projet de la Ville, qui est de construire un groupe scolaire, ne sera pas réalisé immédiatement. Il est prévu pour 2013.

Si la décision du Conseil municipal est favorable, on peut signer un acte d'acquisition. En revanche, le transfert de propriété se fera seulement au moment où on a fixé le terme et où la Ville paiera le prix.

M^{me} Fauconnet estime que le prix obtenu est raisonnable par comparaison avec d'autres parcelles acquises dans ce secteur.

Aucune question n'est posée sur cet objet. Il n'y a pas non plus de discussion ou de prise de position politique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité (61 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: acquisition d'une parcelle à la rue Chandieu

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'exécuteur testamentaire de feu M. Jean Tua en vue de l'acquisition de la parcelle N° 326, commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 955 m², sise rue Chandieu, pour le prix de 620 750 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à convertir en un acte authentique le susdit accord en vue de l'acquisition de la parcelle N° 326, commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 955 m², sise rue Chandieu, pour le prix de 620 750 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 650 750 francs (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 326, section Petit-Saconnex, d'une surface de 955 m², sise rue Chandieu, propriété de feu M. Jean Tua.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle mentionnée dans l'accord visé à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Le rapport M-704 A inscrit à notre ordre du jour est reporté en l'absence de M^{me} Salerno. Il concerne la motion intitulée «Un concierge par immeuble de la GIM!»

Proposition: requête en autorisation de construire au 12, rue de Bourgogne

- 22. Rapport la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 septembre 2009, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces requise pour la délivrance de la requête en autorisation de construire N° 102909, sise 12, rue de Bourgogne, qui prévoit la construction de deux bâtiments de trois logements d'une surface de plancher habitable équivalente à 43,9% de la surface du terrain (PR-746 A)¹.**

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et a été étudiée lors de sa séance du 24 novembre 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il en soit ici remercié.

Préambule

Le projet qui est soumis est situé au 12, rue de Bourgogne et concerne les parcelles N^{os} 1186, 1187 et 1188 (section Petit-Saconnex), régies par les normes de la zone 5. Ce projet nécessite une dérogation puisque la surface de plancher habitable est supérieure à 20% de la surface du terrain et les deux logements prévus ont une surface brute de plancher d'environ 830 m², correspondant à 43,9% de la surface du terrain.

Les commentaires du Conseil administratif sont consultables dans la proposition PR-746.

Séance du 24 novembre 2009

Audition de M. Jérôme Urfer, architecte-urbaniste du Service d'urbanisme, et M. Gilles Doesseger, adjoint de direction au Service d'urbanisme

La présidente accueille ces messieurs et leur souhaite la bienvenue.

¹ Proposition, 1880.

Proposition: requête en autorisation de construire au 12, rue de Bourgogne

M. Urfer déclare que les deux parcelles concernées par le projet sont voisines de la rue de Bourgogne. Il déclare qu'en mai 2009 une demande de dérogation de l'indice d'utilisation du sol a été déposée afin qu'il en aille du respect de ce qui avait été accepté précédemment lors d'une autre demande par le Conseil municipal en 2005 pour la parcelle d'en face et autorisant un indice à 0,4.

Un commissaire pose la question de savoir s'il ne serait pas possible de supprimer des places de parc en surfaces.

M. Doessegger répond qu'il s'agit d'une propriété privée.

Ce commissaire informe qu'il reviendra sur cette question de manière plus générale.

Un débat s'installe à nouveau sur les questions liées aux parkings et aux accès, ainsi qu'aux d'accès.

M. Doessegger rappelle qu'il s'agit du domaine privé.

Il est alors question du règlement régissant la construction des places de parc. M. Doessegger confirme qu'il existe.

Une commissaire relève que le promoteur devrait revoir son projet à la baisse sur le plan des surfaces si la dérogation n'était pas acceptée.

M. Doessegger répond que l'indice retomberait alors à 0,2.

M. Urfer déclare qu'en cas de non-acceptation de la dérogation, trois logements seraient perdus, ce qui reviendrait à construire des villas traditionnelles.

La présidente remercie les deux personnes auditionnées. Elle précise également que la qualité architecturale de ce projet est telle qu'un immeuble serait plutôt souhaitable.

La discussion est ouverte.

Un commissaire mentionne que la question qui se pose revient à se demander s'il faut passer à un 0,4 ou conserver un 0,2. Il rappelle alors que ce seront de nouveaux propriétaires, ce qui signifie que la Ville risque de ne rien construire avant longtemps sur cette parcelle. Il pense que conserver un 0,2 permettrait de densifier le périmètre d'ici à vingt ans, alors qu'un 0,4 aura une durée de vie de deux générations.

La présidente déclare qu'il est regrettable qu'il n'existe pas d'autre alternative.

Le commissaire signale que l'indice de 1,8 est la zone village. Il mentionne qu'un 0,4 est détestable, avec aucun espace privatif.

Proposition: requête en autorisation de construire au 12, rue de Bourgogne

La présidente passe au vote du préavis. Il est accepté par 12 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 AGT, 3 S) et 2 abstentions (2 Ve). La présidente rappelle qu'elle ne prend pas part au vote. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Mesdames et Messieurs, vous avez reçu le rapport écrit avant-hier et j'interviendrai donc rapidement pour que nous puissions terminer à 23 h. Il s'agit simplement d'accorder une dérogation au rapport de surfaces pour bâtir deux immeubles. La commission a travaillé rapidement sur ce sujet et a essentiellement parlé de difficultés de parking.

Mais il s'est avéré que cette parcelle était une parcelle privée et que, par conséquent, les parkings le sont aussi pour une grande partie. Par égalité de traitement avec les parcelles situées à côté et qui ont obtenu cette dérogation, la commission dans son ensemble a accepté, en passant au vote, de donner un préavis favorable, moins deux abstentions des représentants des Verts. Je rappelle que la présidente de la commission, comme l'indique le rapport, n'a pas pris part au vote, pour des raisons liées, je crois, au fait qu'elle habite tout près.

Je vous incite à voter cette dérogation en acceptant ce projet d'arrêté.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). En préambule, Madame la présidente, je trouve assez audacieux de votre part de lancer, à 22 h 57, un nouveau débat. J'ai déjà éteint mon ordinateur et j'espère me souvenir de mon intervention.

Les Verts se sont abstenus en commission sur ce sujet, mais cette fois nous allons carrément nous opposer à cette demande de dérogation pour une densité plus élevée. Nous sommes là en zone villas et, normalement, la densité est de 0,2. Il y a des possibilités d'avoir des densités plus grandes que ce qui est prévu par la loi, en faisant, par exemple, des projets Minergie.

Nous savons maintenant que Minergie n'est pas quelque chose d'inatteignable, ni même de très ambitieux. Il existe désormais des critères et des labels beaucoup plus écologiques que Minergie et nous estimons, entre autres, que si les propriétaires voulaient vraiment une densité plus élevée, ils auraient pu étudier un peu plus à fond un projet écologiquement plus responsable. Déjà ce point-là n'a pas été abordé et c'est dommage, parce que les Verts l'apprécient et qu'il nous permet souvent de voter avec plaisir des dérogations.

En outre, nous avons dix places de parking pour six logements. Evidemment, en ville de Genève, c'est beaucoup trop pour nous. Cette densité de 0,4 est la pire

Proposition: requête en autorisation de construire au 12, rue de Bourgogne

des densités qui puissent se faire. M. Froidevaux l'a d'ailleurs très bien exposé en commission.

Avec la densité de 0,2, on fait déjà des villas beaucoup plus personnalisées, on peut rénover les villas actuelles. Cela nous permet en fait d'envisager, dans un futur relativement proche, une densification plus logique du périmètre, même si c'est encore en zone villas. On peut bien imaginer que ce secteur sera bientôt appelé à se densifier. Les services de la Ville gardent ce secteur en réserve pour le moment où il faudra densifier davantage.

Ensuite, 0,4, c'est aussi une très mauvaise densité, parce qu'elle crée des immeubles un peu hétéroclites – ce n'est ni une villa ni un immeuble, on ne sait pas trop à quoi on a affaire... Une telle densité ne permet pas un réel espace privatif, ni de densifier la zone. Elle ne sert à rien et les Verts s'opposent donc à cette demande de dérogation.

M. Adrien Genecand (R). Très brièvement, Madame la présidente... Notre groupe acceptera la proposition de densifier, bien que le problème soulevé en commission est finalement celui du 0,4, qui est un faux – ou un mauvais – indice. On devrait passer tout de suite à 1,8, voire à plus que 2. En effet, comme l'a rapidement dit ma préopinante, 0,4, c'est trois logements, pas de jardin, des très petits appartements, alors qu'on pourrait envisager de densifier beaucoup plus et d'avoir du 1,8 sur une zone comme celle-ci, puisque c'est une zone de développement.

A partir du moment où nous fixons la densification, comme nous allons le faire ce soir très probablement, nous sommes partis pour cinquante ans, puisque deux générations de propriétaires en tout cas ne quitteront pas les lieux. Cela nous repousse donc à cinquante ans pour enfin densifier cette zone, qui le sera à terme.

Malheureusement, la pénurie de logements veut que passer de deux logements à six est une obligation pour nous ce soir et c'est pourquoi nous voterons l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol.

M. Rémy Pagani, maire. Je vous remercie, Madame la présidente, d'avoir inscrit cet objet à notre ordre du jour, même si c'est assez tard, parce que nous avons des délais légaux et que le Conseil d'Etat peut en faire droit.

Je tiens juste à rappeler deux ou trois éléments. Je ne suis pas pour urbaniser toutes les zones villas. Il faut raisonner intelligemment – certains secteurs sont appropriés – et nous avons mené cette réflexion avec le plan directeur communal. Vous l'avez adopté et, avec la planification directrice, nous avons décidé qu'il en

Proposition: requête en autorisation de construire au 12, rue de Bourgoigne

serait ainsi dans ce secteur, qui, dans les cinquante ans à venir, ne sera pas densifié. Il faut en prendre acte.

En revanche, dans d'autres secteurs, nous mènerons une politique active pour densifier. C'est ce que nous pratiquons aux Eidguenots, par exemple, pour créer du logement social et répondre à la demande de la population. Je vous rappelle que nous construirons 360 logements par année sur notre territoire de la Ville de Genève. C'est quasiment 10% de ce que doit faire le plan d'agglomération au niveau de toute la région genevoise.

Je retiens encore votre attention trente secondes pour vous dire, contrairement à ce qu'a affirmé M^{me} Klopmann, que les constructions sont à hauts standards énergétiques. C'est établi et constaté. Alors, à mon avis, Minergie doit correspondre à ces hauts standards énergétiques. Nous nous serions bien évidemment opposés si tel n'était pas le cas, mais la loi cantonale ne le permet plus.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère vous avoir rassurés sur ce dossier et je vous recommande de voter dans le sens proposé par le Conseil administratif.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je voulais juste préciser que normes énergétiques standards ne veut pas dire hauts standards énergétiques. (*Remarque de M. Pagani.*) Oui, mais le procès-verbal de l'intervention de vos services dit «normes énergétiques standards». Merci.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté par 47 oui contre 13 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information relative à l'accord d'une dérogation au rapport des surfaces en application de l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner son approbation à l’octroi d’une dérogation au rapport des surfaces permettant la délivrance de la requête en autorisation de construire N° 102909, déposée le 25 mai 2009 au Département des constructions et des technologies de l’information, qui prévoit la construction de deux bâtiments de haut standard énergétique de trois logements d’une surface habitable équivalente à 43,9% de la surface du terrain.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je tiens à vous remercier de l’avancée de nos débats. Le bureau vous signale que nous avons traité à peu près 51 points de notre ordre du jour, en plus des trois grosses urgences que vous aviez déposées, ce qui nous réjouit vivement.

23. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu le projet d’arrêté suivant:

- PA-101, de *M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figuerk, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, M. Pierre Rumo, M^{mes} Marie-France Spielmann, Salika Wenger et M. Christian Zaugg*: «Attribution de l’excédent des revenus de 2009»;

ainsi que les motions suivantes:

- M-893, de *M. Robert Pattaroni, M^{me} Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Hämmerli, M^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey*: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune»;
- M-894, de *MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Roger Michel, Endri Gega, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Andrienne Soutter, Christiane Olivier, Nicole Valiquier Grecuccio et Corinne Goehner-Da Cruz*: «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...»;

- M-895, de *MM. Salvatore Vitanza, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Edgar Bordier, Adrien Genecand, M^{mes} Patricia Richard et Chantal Perret-Gentil*: «Intermittence de la transparence dans les institutions culturelles»;
- M-896, de *MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Sandra Golay et Odette Saez*: «Pour des gardiens de parcs susceptibles de garantir la salubrité et la sécurité de ceux-ci»;
- M-897, de *M^{mes} Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Maria Pérez, Maria Casares, Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer*: «De subventions en fondations?...»;
- M-898, de *M^{mes} Alexandra Rys, Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Sandra Golay, Sarah Klopmann, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Pascal Rubeli et Pierre Rumo*: «Pour des copeaux de bois à la place du sel en hiver»;
- M-899, de *MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Jacques Hämmerli, M^{mes} Odette Saez, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel*: «Suivons les conclusions du forum Gesport: pour un soutien accru au mouvement Genève Futur Hockey».

24. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-206, de *M. Grégoire Carasso*: «Escalade: ce ne sont pas les Savoyards qui nous envahissent, ce sont les déchets!»

25. Questions écrites.

La présidente. Enfin, nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-318, de *M. Christian Zaugg*: «Ramassage des ordures au 20 de la rue Dassier».

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4546
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4547
3. Pétitions.	4547
4. Réponse du Conseil administratif à:	
– la motion du 17 septembre 2007 de M ^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?» (M-706);	
– la motion du 22 septembre 2008 de M ^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Alpha Dramé, Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, Miguel Limpo et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2009, intitulée: «Zones 30 km/h et mobilité douce: du concret au lieu de belles paroles!» (M-827). Suite.	4548
5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mai 2008 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 13 mai 2009, intitulée: «Gouverner, c'est prévoir: pour une crèche du Lac répondant aux besoins du quartier!» (M-802)	4553
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2008 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2009, intitulée: «Pont du Mont-Blanc pour tous» (M-828).	4555
7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptées par le Conseil municipal le 17 septembre 2008, sur la pétition intitulée: «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos» (P-199).	4556

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 avril 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Pour réaliser des ouvrages en partenariat avec la population» (QE-261). 4560
9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 12 novembre 1996 de M. Pierre Johner, développée le 4 décembre 1996, intitulée: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?» (I-745). 4561
10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 octobre 2000, sur la pétition intitulée: «Charges de chauffage facturées par la GIM aux locataires du 1, rue de Villereuse» (P-6) 4562
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 novembre 2007 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 24 juin 2008, intitulée: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain» (M-724) 4563
12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 9 juin 2009, sur la pétition intitulée: «Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra» (P-224) 4567
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 février 2004 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 juin 2006, intitulée: «Pour du long terme et des trottoirs recyclables» (M-450) 4568
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2005 de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, intitulée: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti» (M-520) 4572
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Une place pour les Acacias!» (M-756). 4573

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Maria Casares, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 2007, intitulée: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» (M-682). 4576
17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 juin 2009 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard et Simon Brandt, acceptée par le Conseil municipal le 10 juin 2009, intitulée: «La Terrassière, un quartier unique en danger... à sauver!» (M-873) 4584
18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de M. Alpha Dramé, M^{me} Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M^{mes} Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion» (M-580). 4586
19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 675 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 815 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise avenue Godefroy 10, copropriété pour moitié chacun de M^{me} Nathalie Pochon et M. Patrick Pochon (PR-684 A) . . 4587
20. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 543 000 francs destiné à la première tranche des travaux de rénovation et de remise à niveau des toilettes publiques existantes de la Ville de Genève (PR-705 A) 4607
21. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 650 750 francs (frais d'acte, émoluments, enregistrement compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 326, section Petit-Sacconnex, propriété de feu M. Jean Tua, sise rue Chandieu (PR-703 A) 4622

22. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 septembre 2009, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces requise pour la délivrance de la requête en autorisation de construire N° 102909, sise 12, rue de Bourgogne, qui prévoit la construction de deux bâtiments de trois logements d'une surface de plancher habitable équivalente à 43,9% de la surface du terrain (PR-746 A)	4625
23. Propositions des conseillers municipaux	4630
24. Interpellations	4631
25. Questions écrites	4631

La mémorialiste:
Marguerite Conus